



CL 103/9
Juin 1993

CONSEIL

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE - ROME

Cent troisième session
Rome, 14-25 juin 1993

F

RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION
DU COMITE DE L'AGRICULTURE

Rome, 26 avril - 4 mai 1993

Table des matières

QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL		pages iii - viii
		<u>Paragraphes</u>
I.	INTRODUCTION	1 - 5
II.	EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 1990-92	6 - 30
III.	PERSPECTIVES A MOYEN TERME DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE (1994-95)	31 - 46
IV.	PRIORITES DU GRAND PROGRAMME: AGRICULTURE EN 1994-95	47 - 92
V.	MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA CIN	93 - 105
VI.	ELEVAGE ET AMELIORATION DES PATURAGES, ALIMENTS DU BETAIL ET FOURRAGES	106 - 117
VII.	ROLE DE LA FORMATION ET DE LA VULGARISATION AGRICOLES DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	118 - 128
VIII.	ROLE DES SERVICES FINANCIERS DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL	129 - 135

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

Paragraphes

IX. QUESTIONS DIVERSES

136 - 150

ANNEXES

- A - Ordre du jour de la douzième session
- B - Liste des membres du Comité
- C - Liste des délégués et observateurs
- D - Liste des documents
- E - Déclaration du Directeur général

QUESTIONS SOUMISES A L'ATTENTION DU CONSEIL

Le Comité:

Exécution du Programme de travail 1990-92

- i) **s'est félicité** du Rapport sur l'exécution du Programme, qui examine à la fois les activités du Programme ordinaire et celle du Programme de terrain (par. 6);
- ii) **a demandé** que des informations plus complètes sur la collaboration de la FAO avec d'autres organismes internationaux de développement et des donateurs bilatéraux (par. 7);
- iii) **est convenu** que les priorités et objectifs généraux du Grand Programme Agriculture ont été respectés, mais **a noté avec préoccupation** le déclin des ressources allouées et **avec regret** le déclin du Programme de terrain (par. 8, 9 et 10);
- iv) **a recommandé** que le Secrétariat étudie les moyens d'accroître la proportion de projets qui feront l'objet de futurs rapports d'évaluation d'impact, d'améliorer les rapports sur l'interprétation des résultats et d'élaborer des solutions pour améliorer ces derniers (par. 11);
- v) **a noté** avec satisfaction les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action internationale sur l'eau et le développement agricole durable, **a approuvé** la priorité accordée au développement de systèmes durables de production agricole et **a approuvé** l'intérêt porté aux activités relatives à la Convention internationale sur la protection des végétaux (par. 12, 13 et 14);
- vi) **s'est félicité** des actions de la FAO en matière de développement durable de l'élevage, de l'efficacité des mesures prises pour lutter contre la peste bovine, du succès de la campagne d'éradication de la lucilie bouchère en Afrique du Nord et des nombreuses activités de la FAO concernant d'autres maladies animales (par. 15);
- vii) **s'est félicité** des programmes de recherche entrepris en collaboration avec l'AIEA et des travaux spécifiques dans le domaine du renforcement des centres nationaux de recherche et de l'utilisation des techniques nucléaires pour diagnostiquer les carences nutritionnelles (par. 16);
- viii) **a demandé** que la FAO continue à collaborer avec d'autres organisations intéressées par la publication d'un thésaurus agricole unifié à vocation multilingue (par. 17);
- ix) **a appuyé** la priorité accordée à l'environnement et au développement durable (par. 18);
- x) **s'est félicité** de l'intérêt accru porté aux approches participatives et à la promotion des organisations d'agriculteurs et **a approuvé** la formation et les autres activités consultatives visant la formulation de politiques, programmes et projets sociaux sensibles aux spécificités de chaque sexe (par. 19 et 21);
- xi) **a approuvé** le soutien accordé à la libéralisation du commerce agricole et à la promotion de la participation du secteur privé à la commercialisation (par. 22);

- xii) **a approuvé** la Déclaration mondiale et le Plan d'action sur la nutrition et **a félicité** la FAO pour ses activités visant à harmoniser les normes internationales en matière de qualité alimentaire (par. 23 et 24);
- xiii) **a approuvé** le rôle de la FAO en ce qui concerne l'information et les statistiques et l'assistance qu'elle prête aux gouvernements pour renforcer leurs programmes statistiques nationaux, ainsi que les initiatives visant à améliorer l'information locale, à élargir la couverture de produits, à renforcer l'analyse et la diffusion de données et à améliorer les capacités nationales d'alerte rapide et **a recommandé** que le CMIA soit mis à la disposition des utilisateurs dès que possible (par. 25);
- xiv) **a approuvé** le rôle vital que joue le SMIAR dans la planification préalable et l'évaluation des situations d'urgence (par. 26);
- xv) **a félicité** la FAO de l'aide apportée aux pays membres qui souhaitent élaborer des politiques, plans et programmes de développement agricole et rural plus précis et plus appropriés, **a souscrit** à la collaboration de différents services en ce qui concerne les politiques et la planification pour un développement rural durable et respectueux de l'environnement et le suivi et l'évaluation de la situation de la population rurale défavorisée, et **s'est félicité** des efforts continus visant à renforcer la coopération de la FAO avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres organismes multilatéraux de développement (par. 28 et 29).

Perspectives à moyen terme dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (1994-99) et priorités du Grand Programme Agriculture en 1994-95

- i) **a instamment invité** la FAO à aider, dans les limites de son mandat, les pays qui cherchent à passer d'une économie dirigée à une économie de marché (par. 34);
- ii) **a approuvé** les domaines prioritaires mis en lumière dans le document qui sont liés à la poursuite des grands objectifs - à savoir soulager la pauvreté rurale, parvenir à la sécurité alimentaire et protéger l'environnement (par. 37);
- iii) **a approuvé** la démarche adoptée par la FAO pour la mise en oeuvre du Plan d'action sur la nutrition de la CIN (par. 40);
- iv) **a instamment invité** la FAO à renforcer, en coopération avec les centres internationaux de recherche agronomique, la capacité nationale des pays en développement en matière de recherche agronomique appliquée et **a recommandé** que la FAO aide les pays membres à adapter et à diffuser de nouvelles variétés mises au point dans les centres de recherche (par. 42);
- v) **a invité** la FAO à aider les pays en développement à adapter leurs normes sanitaires et phytosanitaires aux exigences des pays d'importation (par. 46);
- vi) **a fait sien** l'analyse des perspectives à moyen terme de l'alimentation et de l'agriculture, qui constitue une base utile pour le Plan à moyen terme 1994-99 de la FAO (par. 47);
- vii) **a demandé** qu'une analyse systématique du suivi du Programme "Action 21" de la CNUED figure dans le Programme de travail et budget de 1994-95 (par. 49);

- viii) **a constaté avec préoccupation** la réduction importante des ressources allouées à de nombreux programmes techniques du Grand Programme Agriculture (par. 51);
- ix) **a recommandé** à la FAO d'accorder un surcroît d'attention à la gestion optimale des ressources naturelles et d'aider les pays à parvenir à un équilibre entre l'atténuation de la pauvreté et la gestion durable des ressources (par. 53);
- x) **a souligné** la nécessité de renforcer comme il convient les institutions nationales responsables de l'aménagement des eaux, de l'aménagement des terres et des sols et de la gestion des éléments nutritifs des plantes, **a approuvé** la création de nouvelles bases de données sur les ressources naturelles et **a conseillé** de faire une plus large place à l'utilisation combinée des ressources naturelles (par. 54 et 55);
- xi) **a instamment prié** la FAO d'intensifier ses activités visant à réduire les pertes alimentaires et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages (par. 57);
- xii) **a approuvé** la large place accordée à l'amélioration et à la production durables des cultures, à l'atténuation de la pauvreté ainsi qu'aux priorités spécifiques dégagées par la CNUED et la CIN (par. 59);
- xiii) **a reconnu** l'importance des travaux de la FAO sur les ressources phylogénétiques et les activités proposées en matière de conduite et de diversification des cultures et **a insisté** pour que la FAO continue à aider les Etats Membres à accroître la production de semences et de matériel végétal de qualité (par. 60, 61 et 62);
- xiv) **a approuvé** les plans visant à conserver et à améliorer les ressources zoogénétiques (par. 66);
- xv) **a noté avec regret** les réductions budgétaires proposées pour le Programme sur le développement rural (par. 72);
- xvi) **a fait siennes** les propositions relatives au sous-programme sur l'éducation, la vulgarisation et la formation, et **a approuvé** l'aide proposée aux pays en matière de politiques et de planification et pour élargir la formation concernant le rôle des femmes dans le développement (par. 73 et 75);
- xvii) **a instamment demandé** que le contrôle de la qualité des denrées alimentaires soit renforcé pour protéger les consommateurs et **a instamment invité** la FAO à promouvoir plus activement la production et la consommation d'aliments traditionnels, ainsi que la recherche sur ces aliments, afin d'assurer la sécurité alimentaire des ménages (par. 79);
- xviii) **a recommandé** que l'on continue à aider les Etats Membres à améliorer la qualité, la comparabilité sur le plan international et la disponibilité en temps opportun des informations sur l'alimentation et l'agriculture (par. 80);
- xix) **a recommandé** de renforcer, dans le cadre du suivi de la CIN et de la CNUED, le suivi de la situation en matière de nutrition et de durabilité dans les pays membres (par. 81);
- xx) **a souligné** l'avantage comparatif dont bénéficie la FAO dans le domaine de l'assistance en matière de politiques et de planification et **a noté avec regret** que les contraintes budgétaires pourraient peser sur cette importante activité (par. 86);

- xxi) **a approuvé** les propositions préliminaires soumises et a souhaité que le Directeur général trouve le moyen de proposer un accroissement des crédits alloués aux activités du Grand Programme: Agriculture auxquelles le Comité attache une importance particulière (par. 91).

Mise en oeuvre du Plan d'action de la CIN

- i) **a approuvé** la large place accordée par la FAO au soutien de stratégies et activités concernant la promotion de la sécurité alimentaire des ménages et le développement communautaire, la garantie de la qualité et de l'innocuité des approvisionnements alimentaires, la lutte contre les carences en oligo-éléments et l'éducation nutritionnelle, ainsi que l'évaluation et la surveillance des situations alimentaires et nutritionnelles (par. 97);
- ii) **a instamment prié** la FAO de poursuivre ses efforts en vue de renforcer les capacités nationales de contrôle des aliments et l'**a encouragée** à examiner de manière plus approfondie la possibilité de créer un centre international qui servirait de référence et dispenserait une formation en matière de qualité et de contrôle des aliments (par. 98);
- iii) **a reconnu** le rôle essentiel des femmes en matière de nutrition et **a demandé** que des efforts accrus soient faits pour améliorer leur statut économique et social (par. 99);
- iv) **a souligné** la nécessité d'améliorer l'éducation nutritionnelle et **a instamment prié** la FAO d'aider les pays membres à prévenir les carences en oligo-éléments grâce à des programmes viables fondés sur l'alimentation (par. 99 et 100);
- v) **a invité** la FAO à faire tout son possible pour coordonner ses activités avec celles des différentes institutions du système des Nations Unies et **a souhaité** la participation continue des ONG aux activités de suivi de la CIN (par. 102 et 103).

Elevage et amélioration des pâturages, aliments du bétail et fourrages

- i) **a recommandé** que l'on accorde l'attention voulue aux bienfaits écologiques et sociaux qui découlent de l'amélioration des parcours (par. 109);
- ii) **a vivement encouragé** l'intensification du développement de systèmes de production pâturage-élevage reposant sur des cultures arbustives pérennes (par. 110);
- iii) **a recommandé**, en ce qui concerne les non-ruminants des régions tropicales humides, de prêter une attention accrue aux produits de substitution des céréales tirés des plantes à haut rendement en biomasse ainsi qu'aux sources locales de protéines (par. 112);
- iv) **a recommandé** la réalisation d'essais et de démonstrations, à l'exploitation et en station, des technologies d'alimentation du bétail et le transfert de la production fourragère dans les zones où elle est rentable (par. 114);
- v) **a recommandé** de promouvoir des projets pilotes visant à tester et à adapter des technologies nouvelles (par. 114);

- vi) **a instamment demandé** à la FAO de mettre l'accent sur l'emploi des connaissances techniques locales et la mise au point de technologies nouvelles appropriées qui devraient être intégrées dans les programmes de formation (par. 115);
- vii) **a recommandé** que l'on consacre des efforts et des recherches supplémentaires à l'élaboration de moyens de diffusion rapide de l'information sur différentes ressources fourragères faisant appel à des techniques modernes (par. 115).

Rôle de la formation et de la vulgarisation agricoles dans le développement de l'agriculture

- i) **a recommandé** d'intensifier les efforts visant à accroître le nombre de jeunes filles et de femmes s'inscrivant dans des écoles d'agriculture et d'encourager les femmes à prendre la tête des organisations d'agriculteurs et à suivre une formation d'agents de vulgarisation (par. 120);
- ii) **a recommandé** d'accorder une attention et un appui accrus aux programmes de vulgarisation destinés notamment aux jeunes ruraux (par. 122);
- iii) **a instamment invité** la FAO à fournir conseils et assistance aux Etats Membres pour leur permettre d'adapter diverses méthodes de vulgarisation en coordination avec les programmes nationaux (par. 124);
- iv) **a demandé** à la FAO d'aider les Etats Membres à étudier d'autres modalités possibles de financement des services de vulgarisation agricole et **a recommandé** que la FAO suive et évalue régulièrement la situation en matière de vulgarisation et fasse rapport sur le rendement des investissements consacrés à la vulgarisation (par. 125).

Rôle des services financiers dans le développement rural

- i) **a recommandé** que les gouvernements continuent à investir dans l'infrastructure destinée au financement rural (par. 130);
- ii) **a recommandé** que les pays reçoivent des conseils sur la façon d'utiliser au mieux les ressources locales en capital et en épargne, afin de réduire la dépendance vis-à-vis de fonds empruntés (par. 131);
- iii) **a demandé** que l'on mette davantage l'accent sur d'autres systèmes financiers ruraux et **a instamment prié** la FAO de continuer à appuyer et de promouvoir plus activement des mesures visant à accroître l'efficacité, l'équité et la durabilité des systèmes financiers, y compris l'accès et la participation accrue des femmes aux systèmes de crédit (par. 133);
- iv) **a instamment prié** la FAO de renforcer sa collaboration avec le réseau mondial d'associations régionales de crédit agricole (ARCA) et avec d'autres organismes internationaux et bilatéraux de développement et institutions de financement (par. 134 et 135).

Autres questions

Suppression du Groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et d'autres ennemis des cultures

- i) a **approuvé** la recommandation du Directeur général selon laquelle le Conseil demanderait à la Conférence de supprimer le Groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et d'autres ennemis des cultures, mais a **recommandé** de maintenir le mécanisme qui permet de prélever des ressources sur le Fonds de roulement pour financer les premières mesures de lutte (par. 138);
- ii) a **invité** le Secrétariat à préparer un document proposant la suppression du Groupe consultatif sur l'épizootologie (par. 139).

Procédures pour l'harmonisation mondiale des mesures phytosanitaires

- iii) a **reconnu** la nécessité d'élaborer des directives et normes internationales en matière de contrôle phytosanitaire afin de faciliter le commerce international (par. 141);
- iv) a **souscrit** de manière générale aux "Principes de contrôle phytosanitaire liés au commerce international" mais a proposé d'y apporter certains amendements qui seraient considérés lors de la prochaine réunion des organisations régionales pour la protection des végétaux qui doit se tenir en mai 1993 et portées à l'attention du Conseil à sa prochaine session (par. 142);
- v) a **recommandé** que les principes soient conformes au projet de décision du GATT concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires et que ce lien soit clairement indiqué dans les paragraphes liminaires du document (par. 142);
- vi) a **invité** ceux de ses Etats Membres qui n'ont pas encore adhéré à la CIPV à le faire (par. 143);
- vii) a **recommandé** à la Conférence de mettre en place un Comité d'experts sur les mesures phytosanitaires (qui seraient nommés par le Directeur général) et qui serait composé d'experts proposés par les ORPV et d'un certain nombre d'autres experts ne relevant pas d'une ORPV, et a **demandé** que le Secrétariat examine la question de la composition du Comité et fasse une proposition à ce sujet au Conseil (par. 145);
- viii) a **demandé** que le Secrétariat de la CIPV présente régulièrement des rapports intérimaires sur l'expérience acquise en matière de mise en oeuvre des procédures prévues et sur des modifications éventuelles à apporter à la CIPV ou sur la nécessité d'un accord complémentaire (par. 146).

I. INTRODUCTION

1. Ont assisté à la douzième session du Comité de l'agriculture (Rome, 26 avril - 4 mai 1993) 87 des 95 Etats Membres du Comité et des observateurs de 6 autres Etats Membres de la FAO. Etaient également présents des observateurs de trois Etats Membres de l'ONU et du Saint-Siège, 8 représentants de l'ONU et de ses institutions spécialisées, et des observateurs d'une organisation intergouvernementale et de 23 organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès de la FAO. Huit instituts du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale ont été représentés en tant qu'observateurs. La liste des membres du Comité figure à l'Annexe B et la liste des délégués et observateurs à l'Annexe C.

Election du Président et des Vice-Présidents

2. Conformément à l'Article I de son Règlement intérieur le Comité a élu Madame Amina Boudjelti (Algérie) Présidente du Comité et MM. Harry Mussman (Etats-Unis d'Amérique) et Shahid Rashid (Pakistan) premier et second Vice-Présidents respectivement.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session

3. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté figure à l'Annexe A et la liste des documents à l'Annexe D.

4. Le Comité a nommé les membres suivants au Comité de rédaction: Arabie saoudite, Brésil, Burkina Faso, Canada, Egypte, Finlande, France, Inde, Indonésie, Ouganda, Pays-Bas et Panama. M. Alcir Carvalho Rebello (Brésil) a été nommé Président du Comité de rédaction.

Déclaration du Directeur général

5. Le Comité a entendu une déclaration du Directeur général qui a été prononcée en son nom par le Directeur général adjoint. Le texte de cette déclaration figure à l'Annexe E.

II. EXECUTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 1990-1992

6. Le Comité s'est félicité du nouveau Rapport sur l'exécution du Programme¹ qui, conformément à la décision prise par la Conférence de la FAO en novembre 1991 concernant l'amélioration des systèmes de rapport, examine à la fois les activités du Programme ordinaire et celles du Programme de terrain. Le Comité s'est déclaré satisfait de la concision des informations et de la couverture conjointe du Programme ordinaire et du Programme de terrain. Il a noté, toutefois, qu'il ne serait pas possible d'évaluer pleinement les avantages des nouveaux systèmes de rapport et les programmes eux-mêmes avant la parution du Rapport d'évaluation du Programme, qui doit être soumis au Conseil en juin 1993.

7. Le Comité a souligné qu'il est important que, dans quelques grands domaines, notamment le développement durable, la protection de l'environnement, la sécurité alimentaire et la nutrition, la FAO et d'autres organismes internationaux de développement et des donateurs bilatéraux coordonnent et, le cas échéant, intègrent leurs activités. Il a demandé que des informations plus complètes sur cette collaboration soient données dans les forums appropriés.

¹ COAG/93/3, COAG/93/3-Corr. 1 et COAG/93/3-Sup.1.

8. Le Comité est convenu que les priorités et objectifs généraux du Grand Programme Agriculture qui traite de la sécurité alimentaire, de la gestion des ressources naturelles et du développement agricole et rural ont été respectés. Il a approuvé la façon dont la FAO réagit aux préoccupations et tendances internationales en matière d'environnement, de développement durable, de participation populaire et d'intégration des femmes dans le développement. Le Comité a noté l'accent mis sur les activités en matière de politique et de planification et sur l'efficacité de la coopération technique avec les Etats Membres.

9. Le Comité a noté avec préoccupation le déclin des ressources allouées qui affecte, et affectera encore, la capacité de l'Organisation à relever les défis qu'implique la satisfaction des besoins des Etats Membres. Il s'est félicité de la façon dont la FAO a exécuté son Programme de travail malgré ces difficultés financières. Le Comité a regretté que le nombre de stages de formation et de consultations d'experts ait continué à baisser pendant la période 1990-92. Il a noté avec préoccupation la diminution du nombre des stagiaires dans certaines régions et le déclin général du nombre des stagiaires féminines, malgré l'importance accrue accordée au rôle des femmes dans le développement.

10. Le Comité est convenu qu'il n'est pas encore possible d'évaluer pleinement l'impact de l'exécution nationale et des nouveaux arrangements concernant les dépenses d'appui du PNUD. Il a exprimé l'espoir, toutefois, que ces arrangements inciteraient la FAO à revoir ses activités d'assistance technique de façon à renforcer l'efficacité du Programme de terrain. Il a réaffirmé que ce dernier devrait respecter pleinement les priorités nationales en matière de développement alimentaire et agricole. Le Comité a noté avec regret le déclin du Programme de terrain. Il a aussi noté les efforts déployés par la FAO pour réorganiser la Division des opérations agricoles et réduire le nombre de postes. Le Comité a exprimé son appui au programme PCT. De nombreux délégués ont déploré la réduction des ressources du PCT et quelques délégations ont réclamé plus de transparence dans ce programme.

11. Le Comité a reconnu le caractère informatif de la section sur l'évaluation des projets. Il a regretté que les résultats d'un certain nombre de projets ne soient pas pleinement satisfaisants et a apprécié le fait que l'Organisation elle-même ait reconnu que la conception et l'exécution des projets laissent encore à désirer. Il a recommandé que le Secrétariat étudie les moyens d'accroître la proportion de projets qui feront l'objet de futurs rapports d'évaluation d'impacts, d'améliorer les rapports sur l'interprétation des résultats et d'élaborer des solutions pour améliorer ces derniers.

12. Le Comité a approuvé le remplacement du Programme Engrais de la FAO par le Programme plus vaste de nutrition des végétaux et l'intégration du concept de systèmes intégrés de nutrition des plantes (SINP) dans tous les projets de terrain. Le Comité s'est félicité de l'appui accordé aux Etats Membres pour la mise en oeuvre d'un zonage agro-écologique national et régional ainsi que pour l'exécution de programmes de planification de l'utilisation des terres. Il a reconnu que ces instruments de planification facilitent l'utilisation rationnelle de ressources en terre limitées et sont indispensables à une agriculture durable. Le Comité a noté avec satisfaction les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action international sur l'eau et le développement agricole durable (IAP/WASAD) et a exprimé l'espoir que les programmes d'action nationaux mis au point par les pays accéléreraient la mise en oeuvre d'actions nationales. Le Comité a apprécié les efforts entrepris pour mettre au point un système informatisé de gestion de l'irrigation et a souhaité que les Etats Membres aient accès à ce logiciel dès que possible.

13. Le Comité a approuvé la priorité accordée au développement de systèmes durables de production agricole et en particulier à l'intensification de la culture des principales céréales vivrières. Il a apprécié que le Programme de prévention des pertes de produits alimentaires soit axé sur les petits

agriculteurs, y compris les femmes, et sur la mise en valeur des ressources humaines. Il est convenu que la conservation et l'utilisation de la biodiversité végétale doivent continuer à bénéficier d'une attention particulière. Le Comité a pris note des résultats de la cinquième session de la Commission des ressources phytogénétiques, y compris de la recommandation à la Conférence tendant à ce que le Directeur général soit prié de mettre en place un forum de négociations entre gouvernements en vue d'harmoniser l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques avec la Convention sur la diversité biologique. Il a également noté l'accent mis sur le système mondial FAO pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, y compris l'établissement du système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques et l'approbation du Code de conduite pour la collecte et le transfert de matériel phytogénétique.

14. Le Comité a reconnu l'importance des méthodes de protection phytosanitaire soucieuses de l'environnement et a approuvé l'intérêt porté aux activités relatives à la Convention internationale pour la protection des végétaux. Il a approuvé les mesures prises pour mettre en place, avec les organisations régionales de protection des plantes, un programme de travail commun sur l'harmonisation des normes. Il s'est félicité du service que rend la FAO à ses Etats Membres en leur fournissant des conseils et en exécutant des projets de terrain relatifs à la lutte intégrée contre les ravageurs et au Code international de conduite sur la distribution et l'utilisation des pesticides. Le Comité a apprécié l'appui accordé par le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (ECLO) à la lutte contre l'infestation de criquets pèlerins en Afrique et au Proche-Orient.

15. Le Comité a reconnu l'importance des activités du Programme Elevage compte tenu du rôle socio-économique important que joue l'élevage dans les systèmes agricoles des pays en développement. Il a jugé qu'il faudrait mettre davantage l'accent sur les petits ruminants et s'est félicité des efforts déployés pour renforcer les activités relatives aux pâturages extensifs et autres ainsi qu'aux fourrages et à l'utilisation des aliments du bétail. Il s'est félicité des activités en matière de développement durable qui incluent la définition de politiques et stratégies pour les programmes nationaux de développement de l'élevage. Le Comité a apprécié les activités en cours concernant les ressources zoogénétiques et notamment l'établissement envisagé du Centre pour le maintien de la diversité des animaux domestiques. Le Comité a félicité la FAO de sa persévérance et de son efficacité dans la lutte contre la peste bovine en Afrique, en Asie et au Proche-Orient et a encouragé une approche régionale en matière de lutte contre les épizooties. Il a également félicité la FAO du succès de la campagne d'éradication de la lucilie bouchère en Afrique du Nord et de ses nombreuses activités concernant d'autres maladies animales ayant un impact économique, comme les maladies transmises par les tiques, y compris la lutte contre *amblyomma variegatum* et contre la fièvre aphteuse.

16. Le Comité a apprécié les travaux entrepris dans le cadre du Programme Recherche et technologie. Il s'est félicité des activités liées au renforcement des capacités nationales de recherche, tant directement que par le soutien aux efforts de recherche internationaux, en particulier sous les auspices du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale. Le Comité a souligné l'attention accordée à la technologie en vue du développement durable. Le Comité s'est félicité des programmes de recherche entrepris en collaboration avec l'AIEA et des travaux spécifiques dans les domaines du renforcement des centres nationaux de recherche et de l'utilisation des techniques nucléaires pour diagnostiquer les carences nutritionnelles. Il a exprimé son intérêt pour les activités concernant l'irradiation des aliments.

17. Le Comité s'est félicité de la participation accrue des centres nationaux aux réseaux AGRIS et CARIS et a apprécié l'aide fournie aux pays en développement pour mettre en place et renforcer des services nationaux de documentation et d'information agricoles. Il a noté la publication du thésaurus multilingue AGROVOC et a demandé que la collaboration se poursuive avec d'autres organisations intéressées par la publication d'un thésaurus agricole unifié à vocation multilingue.

18. Le Comité a reconnu que les questions d'environnement et de développement durable sont prises en compte dans la plupart des domaines de la coopération pour le développement et a appuyé la priorité accordée à l'environnement et au développement durable. Il a apprécié les efforts visant à renforcer les activités intersectorielles et à les harmoniser avec le Programme "Action 21" de la CNUED dans les domaines relevant du mandat de la FAO. Le Comité s'est félicité des mesures visant à développer le Programme-cadre de coopération internationale pour l'agriculture et le développement rural durables (PCCI/ADRD). Le Comité a noté que les activités de suivi de la CNUED doivent, pour l'instant, être financées sur des ressources extrabudgétaires, mais qu'elles devront être progressivement intégrées dans le Programme ordinaire.

19. Le Comité a approuvé les travaux entrepris pour élaborer des stratégies et des politiques d'enseignement et de formation agricoles visant à mettre en valeur les ressources humaines. Il s'est félicité de l'intérêt accru porté aux approches participatives et à la promotion des organisations d'agriculteurs ainsi que de l'appui accordé aux politiques nationales visant à améliorer les structures administratives et de l'accent mis sur l'emploi rural et la création de revenus. Il est aussi convenu de la nécessité d'intégrer l'éducation en matière de population et les activités concernant la jeunesse rurale dans les systèmes de vulgarisation.

20. Le Comité s'est félicité de l'attention accordée à la restructuration institutionnelle dans les pays évoluant vers l'économie de marché ainsi que des conseils fournis en matière de politiques concernant les régimes fonciers, la réforme agraire et l'installation des agriculteurs. Il a appuyé l'accent mis sur la propriété communale et les ressources en terres ainsi que sur la formation technique et les ateliers organisés sur cette question; il a apprécié également l'intérêt porté à la collaboration entre gouvernements et ONG, ainsi que l'aide fournie aux pays pour mettre en place ou renforcer leurs programmes nationaux de communication en milieu rural.

21. Le Comité a noté les progrès accomplis dans la formation à l'analyse des spécificités de chaque sexe dispensée au personnel de la FAO au Siège et dans les bureaux régionaux. Le Comité a approuvé la formation et les autres activités consultatives visant la formulation de politiques, programmes et projets sociaux sensibles aux spécificités de chaque sexe, la conception de méthodes permettant d'atteindre et de former les femmes rurales à la prise de décisions et l'intégration des questions liées au rôle des femmes dans le développement dans les grands programmes et projets, notamment ceux concernant l'environnement.

22. Le Comité a approuvé le soutien accordé à la libéralisation du commerce agricole et à la promotion de la participation du secteur privé à la commercialisation. Il s'est aussi félicité de la promotion de la vulgarisation commerciale et de la formation dispensée dans ce domaine ainsi qu'en matière de politiques de techniques commerciales par l'intermédiaire de la CTPD. Le Comité a appuyé les approches concernant la mobilisation de l'épargne et la promotion de divers types d'institutions pour l'intermédiation financière. Le Comité a aussi approuvé l'accent qui est mis sur l'accès des femmes aux services bancaires.

23. Le Comité a apprécié la collaboration entre la FAO et l'OMS à l'occasion des préparatifs et de la tenue de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) et il a approuvé la Déclaration mondiale et le Plan d'action. Le Comité a souligné l'importance de la lutte contre la faim et la

malnutrition et s'est déclaré pleinement conscient de la nécessité de déployer davantage d'efforts pour améliorer l'accès des ménages pauvres aux vivres et accroître l'emploi pour attaquer directement la pauvreté rurale. De nombreux délégués ont fait observer que leur pays prend des mesures pour appliquer le Plan d'action pour la nutrition et se sont félicités de l'assistance technique qui pourrait leur être fournie dans ce domaine.

24. Le Comité a reconnu le rôle et les travaux de la Commission du Codex Alimentarius et félicité la FAO pour ses activités visant à harmoniser les normes internationales en matière de qualité alimentaire. Il a exprimé son appui à la coopération de la FAO avec le GATT en ce qui concerne les règles sanitaires et aux programmes de la FAO liés au contrôle de la qualité des denrées alimentaires et à la protection des consommateurs. Il a apprécié les travaux en cours en matière de lutte contre l'épidémie de choléra en Amérique latine et félicité la FAO pour les programmes de formation destinés aux inspecteurs des services d'hygiène et aux vendeurs ambulants de produits alimentaires dans cette région.

25. Le Comité a approuvé le rôle de la FAO en ce qui concerne l'information et les statistiques et l'assistance qu'elle prête aux gouvernements pour renforcer leurs programmes statistiques nationaux. Le Comité a noté que le programme actuel est conforme aux priorités en matière d'informations statistiques, en particulier en ce qui concerne le Centre mondial d'information agricole (CMIA), les conditions de vie des populations rurales, les femmes et l'environnement, dans leurs relations avec l'agriculture et le commerce des produits agricoles dans les pays en développement. Le Comité a aussi fait siennes les initiatives visant à améliorer l'information locale, à élargir la couverture de produits, à renforcer l'analyse et la diffusion de données et à améliorer les capacités nationales d'alerte rapide et il a recommandé que le CMIA soit mis à la disposition des utilisateurs dès que possible. Le Comité a aussi appuyé les efforts faits pour diffuser les informations statistiques par le biais de publications et de disquettes (AGROSTAT-PC) ainsi que pour améliorer la documentation des méthodes statistiques et le contenu analytique des publications sur la situation et les perspectives.

26. Le Comité s'est félicité de l'amélioration du fonctionnement du Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR), et a approuvé le rôle vital que joue le SMIAR dans la planification préalable et l'évaluation des situations d'urgence. Le Comité a appuyé l'extension des activités de surveillance du Système aux pays d'Europe centrale et orientale et aux républiques de l'ancienne URSS et la proposition d'établir un réseau de coopération technique entre pays de la région Asie et Pacifique. Il a considéré que l'augmentation du nombre des pays membres du SMIAR est une preuve manifeste de l'importance et du succès du programme, et s'est félicité des progrès accomplis, sur l'initiative du SMIAR, dans l'intégration des données graphiques et des images; il a apprécié les concours financiers extrabudgétaires qui permettent d'aller de l'avant. Enfin, le Comité a approuvé la mise au point par le SMIAR d'une méthode de mise en carte des risques dans les pays vulnérables.

27. Le Comité a estimé que les informations sur la situation actuelle du commerce des produits et des politiques en la matière constituent une part importante de l'information sur l'alimentation et l'agriculture fournie par l'Organisation. A cet égard, il s'est félicité de l'élargissement de l'analyse fournie par le document Rapport et perspectives sur les produits, tout en soulignant l'importance d'une analyse à moyen terme et d'une distribution plus rapide de ces publications. Le Comité a souligné l'importance des avis en matière de politique commerciale fournis aux Etats Membres et s'est félicité du soutien accordé aux pays en développement lors des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round.

28. Le Comité a félicité la FAO de l'aide apportée aux pays membres qui souhaitent élaborer des politiques, plans et programmes de développement agricole et rural plus précis et plus appropriés. Le Comité a approuvé l'accent qui est mis sur la fourniture de conseils en matière de politiques et de planification aux pays ayant entrepris un ajustement structurel, ainsi que la priorité élevée accordée à l'aide en matière de politiques et de planification au niveau des pays. Il a apprécié l'aide fournie à l'agriculture des pays d'Europe centrale et orientale en transition vers l'économie de marché. Le Comité a souscrit à la collaboration de différents services en ce qui concerne les politiques et la planification pour un développement rural durable et respectueux de l'environnement et le suivi et l'évaluation de la situation de la population rurale défavorisée; il s'est vivement félicité de l'accent particulier qui est mis sur le rôle des femmes dans le développement. Le Comité est convenu de l'importance de l'intégration de l'agriculture et du développement rural durables (ADRD), de la sécurité alimentaire et des considérations nutritionnelles dans les politiques sectorielles plus générales. Plusieurs délégués ont insisté sur l'importance de l'analyse politique et économique en vue d'obtenir un retour rapide à une croissance économique positive dans les pays qui évoluent progressivement vers des systèmes économiques davantage orientés sur le marché.

29. Le Comité s'est félicité des efforts continus visant à renforcer la coopération de la FAO avec la Banque mondiale, le FMI et d'autres organismes multilatéraux de développement. Il a plaidé pour une coordination et une intégration accrues des divers aspects des programmes touchant les politiques et la planification au sein du Secrétariat, tout en appréciant les progrès déjà accomplis dans cette voie.

30. Le Comité s'est félicité des travaux entrepris par la FAO en matière de sécurité alimentaire et s'est réjoui du rôle accru du Programme d'assistance pour la sécurité alimentaire, en particulier en ce qui concerne l'élaboration de vastes programmes nationaux de sécurité alimentaire. Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'intégrer progressivement les divers éléments du Programme de terrain de l'Organisation dans le domaine des conseils en matière de politiques et de programmation.

III. PERSPECTIVES A MOYEN TERME DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE (1994-99)

IV. PRIORITES DU GRAND PROGRAMME: AGRICULTURE EN 1994-95

31. Le Comité a examiné ces deux points en s'appuyant sur le document du Secrétariat intitulé "Perspectives à moyen terme dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (1994-99)"², dans le cadre du processus consultatif mené par la Conférence de la FAO en vue de la préparation du Plan à moyen terme 1994-99, et sur le document intitulé "Priorités du Grand Programme: Agriculture en 1994-95"³ qui donne une vue d'ensemble des propositions relatives au Grand Programme 2.1: Agriculture incluses dans le Sommaire du Programme de travail et budget 1994-95, qui devait être soumis à la cent troisième session du Conseil, en juin 1993, par l'entremise du Comité du programme et du Comité financier.

32. Le Comité est convenu que l'analyse des perspectives à moyen terme présentée dans ce document est équilibrée et pragmatique. L'instabilité persistante du contexte économique mondial et la situation précaire de nombreux pays constituent de nouveaux défis pour la FAO. Ainsi, l'Organisation doit-elle présenter les perspectives de façon que les Etats Membres puissent en tirer

² COAG/93/4.

³ COAG/93/5.

des conclusions claires quant aux mesures à prendre en matière d'alimentation et d'agriculture. Tandis que les perspectives de croissance économique à moyen terme semblent plutôt meilleures, de nombreux pays en développement restent dans une situation difficile, notamment en Afrique. Les relations commerciales se sont tendues, les marchés des produits agricoles étant influencés par des courants protectionnistes et des prix bas. L'incapacité de faire aboutir les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round reflète cette tension.

33. Une conclusion rapide des Négociations d'Uruguay est à souhaiter, en particulier pour les pays en développement.

34. Le Comité a pris note des grandes réformes politiques et juridiques qui s'imposent pour convertir les anciennes économies dirigées en économies de marché, tant en Europe de l'Est qu'ailleurs. Il a invité instamment la FAO à aider, dans les limites de son mandat, les pays qui connaissent une période difficile de transition. Il a pris note du fait que les maigres ressources consacrées à l'aide au développement risquent d'être détournées des pays à faible revenu. De nombreux pays membres ont instamment demandé que les flux d'aide au développement s'accroissent proportionnellement aux besoins.

35. Le Comité a constaté que les deux conférences internationales organisées l'année dernière, à savoir la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) allaient dans le sens des grands changements signalés dans le document à propos des priorités de développement. Le Programme "Action 21" adopté par la CNUED - en particulier le chapitre 14 - et la Déclaration mondiale et le Plan d'action sur la nutrition appelleraient une réorientation des activités de la FAO à moyen terme. Dans le même temps, il conviendrait que la FAO collabore plus étroitement avec d'autres organisations des Nations Unies et des institutions bilatérales de développement et qu'elle forge des alliances plus solides avec des partenaires comme les organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant de l'agriculture et du développement rural. Une telle collaboration s'impose d'autant plus que des tâches supplémentaires très lourdes ont été imposées par ces deux conférences. Le Secrétariat a été prié de fournir, à l'avenir, davantage d'informations sur le rôle joué par les activités de la FAO dans le contexte des activités menées par l'ensemble des organisations internationales dans ses domaines de compétence.

36. Le Comité a souligné que la sensibilisation accrue du public aux menaces qui pèsent sur l'environnement, en particulier, a conduit la FAO à revoir ses analyses du processus de développement agricole et rural, afin de garantir pleinement la pertinence des activités menées au titre du Programme ordinaire et du Programme de terrain. L'Organisation doit, en particulier, analyser de manière plus rigoureuse les multiples fonctions de l'agriculture et les compromis possibles entre la protection de l'environnement et l'accroissement de la production vivrière, en particulier pour les communautés d'agriculteurs démunies. Par ailleurs, il convient d'envisager de manière plus globale le fonctionnement économique et social des communautés rurales et leurs relations avec les ressources naturelles. La FAO doit adopter une approche plus spécifique afin d'exploiter les liens entre les activités agricoles et non agricoles au sein des communautés rurales et d'aider les pays à créer des possibilités d'emploi de façon à retenir la population dans ces communautés, ce qui est particulièrement souhaitable pour les jeunes ruraux. Attirant l'attention sur les pressions insoutenables que la croissance démographique exerce, dans de nombreux pays, sur des ressources naturelles limitées, certains membres ont souligné qu'il importe d'intégrer les politiques démographiques et celles concernant l'environnement et le développement.

37. Le Comité a approuvé les domaines prioritaires mis en lumière dans le document, qui sont liés à la poursuite des grands objectifs - à savoir soulager la pauvreté rurale, parvenir à la sécurité alimentaire et protéger l'environnement. Il a reconnu que de telles priorités sont interdépendantes et souvent complémentaires. Elle devraient être passées en revue régulièrement - possibilité qu'offre l'examen du Plan à moyen terme par les organes directeurs.

38. Le Comité a souligné que les politiques de développement agricole et rural doivent pouvoir s'appuyer sur des données fiables et notamment sur des statistiques agricoles faciles à utiliser, sûres et à jour, susceptibles de multiples applications pour l'analyse des politiques. Il a suggéré de poursuivre le développement des bases de données sur les ressources naturelles et l'environnement, ainsi que la rationalisation des bases de données existantes par le biais du CMIA, afin d'en améliorer l'accès et de réduire les coûts. Le Comité est convenu de la pertinence à long terme des éléments clés des activités de la FAO relatives aux politiques, à savoir la fourniture d'avis et d'une assistance en matière de politiques, l'appui technique aux politiques agricoles et alimentaires et aux missions d'évaluation des résultats, la création de capacités d'analyse des politiques, l'intégration des objectifs concernant l'environnement, la durabilité, la nutrition et la sécurité alimentaire dans la formulation des politiques agricoles et rurales, et la promotion de la coopération technique et économique. Le Comité a demandé que l'on continue d'accorder une large place à l'aide en matière de formulation des politiques, à la formation à l'analyse des politiques en vue de renforcer les capacités dans ce domaine, au soutien apporté au pays se préparant à négocier des ajustements structurels et sectoriels, ainsi qu'à la promotion de réseaux liés aux politiques dans les pays en transition, dans le cadre du renforcement général des activités des pays en matière de politiques.

39. Le Comité est convenu que la croissance dans l'équité en vue de vaincre la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire est plus que jamais nécessaire et qu'elle suppose la large participation des populations rurales et des ONG et le renforcement des arrangements institutionnels nationaux. Il a souligné que la FAO a un rôle important à jouer dans l'amélioration de l'accès aux intrants agricoles et à la terre (analyse des régimes agraires), le renforcement des marchés agricoles et des services ruraux de transformation, ainsi que dans la formation, la vulgarisation et la valorisation du capital humain. Toutefois, il a constaté que le document a tendance à négliger le rôle essentiel des femmes dans l'agriculture, rôle que la FAO doit pleinement reconnaître lors de la définition de ses priorités à moyen terme et qu'elle doit intégrer dans ses politiques et programmes.

40. Le Comité a reconnu l'urgente et impérative nécessité de réduire le nombre des personnes sous-alimentées et d'améliorer les conditions de vie en général, en améliorant durablement l'état nutritionnel et la sécurité alimentaire. Le Comité a approuvé la démarche adoptée par la FAO pour la mise en oeuvre du Plan d'action sur la nutrition de la CIN, qui consiste notamment à aider les pays à rassembler, analyser et diffuser des informations sur l'état nutritionnel des groupes vulnérables, à évaluer et définir des politiques et programmes d'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire, et à concevoir des interventions appropriées en matière de nutrition.

41. Le Comité a souligné l'importance des activités à moyen terme de la FAO dans le vaste domaine des ressources naturelles, notamment de leur évaluation, conservation et régénération, conformément au Programme "Action 21" de la CNUED. En particulier, il a souligné le rôle de la FAO dans la promotion de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques et zoogénétiques mondiales. La récente réunion de la Commission des ressources phytogénétiques a ouvert la voie aux négociations entre les gouvernements en vue d'harmoniser l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques avec la Convention sur la diversité biologique, et de préparer et de convoquer la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, qui affinera encore le travail réalisé par la FAO dans ce domaine. Le Comité s'est félicité à ce sujet des offres généreuses faites par plusieurs gouvernements d'apporter leur appui pour

l'organisation de cette conférence. En matière de ressources zoogénétiques, l'établissement d'une Liste mondiale des espèces menacées a été jugé prioritaire à moyen terme. Le Comité a également souligné la nécessité d'une utilisation plus efficace de l'eau, dans le cadre des efforts visant à conserver cette ressource.

42. Le Comité est convenu qu'il est indispensable d'appliquer des techniques améliorées et écologiquement rationnelles pour accroître et maintenir la production alimentaire et agricole mais qu'il est important aussi que ces techniques soient économiquement rentables. Il a rappelé que les investissements réalisés dans la recherche agricole ont souvent un rendement élevé et il a regretté qu'en raison de contraintes financières les dépenses publiques et l'aide internationale - notamment en Afrique - soient insuffisantes dans ce secteur. Le Comité a estimé que le financement de la recherche agricole doit s'inscrire dans une perspective à long terme et qu'une attention particulière doit être portée aux besoins des pays à faible population, qui ont du mal à se doter d'infrastructures de recherche capables d'atteindre la taille critique indispensable. Il a invité instamment la FAO à renforcer, en coopération avec les centres internationaux de recherche agronomique (CIRA), la capacité nationale des pays en développement en matière de recherche agronomique appliquée. A cet égard, il a souligné qu'il importe de mettre au point de nouvelles variétés et d'accroître la production de racines et de tubercules et a recommandé que la FAO aide les pays membres à adapter et à diffuser de nouvelles variétés mises au point dans les centres de recherche. Il est particulièrement important que les pays possèdent des capacités de recherche pour étayer les travaux relatifs à l'application des biotechnologies, domaine dans lequel de nombreux pays en développement sont à la traîne. Le Comité a estimé que la FAO devrait veiller particulièrement à protéger les pays en développement les plus exposés contre les effets potentiellement néfastes de la biotechnologie et envisager d'élaborer un code de conduite qui pourrait être inséré dans un protocole sur la sécurité des biotechnologies relevant de la Convention sur la diversité biologique.

43. Le Comité est convenu que l'adoption à une plus large échelle de systèmes agricoles intégrés comprenant des formes d'élevage favoriserait grandement l'agriculture durable et faciliterait la réalisation d'objectifs comme l'accroissement des revenus et l'amélioration de l'état nutritionnel des populations rurales. Les unités d'élevage pourraient également être installées en zones périurbaines, à proximité des centres de consommation dont les efforts de développement agricole sont loin d'avoir su exploiter toutes les possibilités. L'application de tels systèmes intégrés exige une connaissance des obstacles que rencontrent les ménages agricoles et une meilleure prise en considération des demandes des agriculteurs eux-mêmes dans les programmes de recherche agronomique. La FAO devrait mettre l'accent sur cet aspect des choses dans ses activités à moyen terme. Le Comité a souligné que ces travaux doivent être réalisés en coopération avec des partenaires nationaux et internationaux, que la FAO devrait identifier plus clairement.

44. Le Comité a souligné que l'action de la FAO en ce qui concerne l'amélioration des services d'appui agricoles devrait être considérée comme une activité prioritaire. Il a mentionné, en particulier, la fourniture de services financiers et d'infrastructures de commercialisation appropriés, domaines dans lesquels la FAO de par sa longue expérience, est extrêmement compétente.

45. Le Comité a souligné qu'il importe d'améliorer les échanges agricoles, une action en ce sens devant faire partie des priorités de la FAO à moyen terme. Le Comité a noté que les marchés des produits agricoles subissent les effets du déclin des termes de l'échange, du ralentissement de la croissance et de l'instabilité. De nombreux membres ont souligné que ces problèmes sont exacerbés par le protectionnisme, notamment par "l'écoprotectionnisme" et "l'éco-dumping". D'autres membres ont souligné que les réformes en cours pourraient aboutir à l'abaissement sensible des niveaux de protection dans leurs pays. Quelques délégués ont estimé que les jugements portés à l'égard des mesures protectionnistes devaient être plus nuancés. Tout en notant que de nombreux pays

continueront à soutenir la production alimentaire et agricole, on a souligné que les politiques agricoles devraient être de plus en plus définies en fonction de la loi du marché. Le Comité a répété, à cet égard, qu'il importe que les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round aboutissent rapidement à une conclusion heureuse.

46. Le Comité a souligné qu'il importe d'améliorer l'accès aux marchés, notamment des produits exportés par les pays en développement et il a invité la FAO à aider ces pays à adapter leurs normes sanitaires et phytosanitaires aux exigences des pays d'importation. Le Comité a insisté pour que les organes de la FAO continuent à se consulter au cours des années à venir pour tenter d'améliorer le fonctionnement des marchés et a souligné l'importance des travaux de la Commission FAO/OMS du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Il a rappelé que les travaux de la FAO sur la qualité et la sécurité des produits alimentaires permettent d'améliorer les approvisionnements vivriers nationaux et contribuent à promouvoir les exportations. Le Comité a souligné la nécessité d'améliorer les flux d'informations sur les liens entre commerce et environnement.

47. En conclusion, tout en soulignant la nécessité de prendre dûment en considération les recommandations des Conférences régionales de la FAO dans l'établissement des futurs plans à moyen terme, le Comité a fait sienne l'analyse des perspectives à moyen terme de l'alimentation et de l'agriculture, qui constitue une base utile pour le Plan à moyen terme (1994-99) de la FAO.

48. Le Comité s'est félicité de la présentation et de la clarté du document: "Priorités du Grand Programme: Agriculture en 1994-95". Il a demandé des informations plus détaillées concernant un certain nombre de domaines, notamment des explications sur le transfert des ressources et le redéploiement du personnel entre programmes et sous-programmes. Le Comité a également demandé des informations complémentaires sur les activités prévues par les Bureaux régionaux et sur les mécanismes de coordination avec le Siège, et il a demandé que ces éclaircissements soient fournis bien avant l'adoption du Programme de travail et budget de 1994-95. Il a réclamé, en outre, que la version intégrale du Programme de travail et budget présente de manière synoptique les programmes d'action spéciaux envisagés. Le Comité a été informé que ces renseignements figureront dans des documents qui seront soumis aux organes directeurs.

49. Le Comité a apprécié l'attention particulière accordée au suivi de la CNUED et de la CIN. Toutefois, plusieurs membres ont estimé que les propositions pour le Programme auraient pu mieux refléter la suite à donner au Programme "Action 21" de la CNUED et ont demandé qu'une analyse systématique de la question figure dans le Programme de travail et budget de 1994-95. Le Comité a également demandé des éclaircissements quant aux critères adoptés pour définir les priorités. Le Comité a reçu l'assurance que les directives élaborées par la Conférence en matière de définition des priorités continuent d'être respectées.

50. Le Comité a souligné la nécessité d'une action intersectorielle et multidisciplinaire et d'une coordination et d'une coopération interinstitutionnelles efficaces pour assurer le suivi de la CNUED et a mis en lumière la contribution potentiellement importante du Programme-cadre de coopération internationale pour l'agriculture et le développement rural durables (PCCI/ADRD) à la mise en oeuvre du Programme "Action 21". Tout en reconnaissant le rôle essentiel de la FAO dans le suivi de la CNUED conformément à son mandat, le Comité a souligné que la FAO devrait travailler en étroite collaboration avec d'autres organisations et informer ses membres de la place qu'occupent les activités de la FAO parmi toutes les activités de suivi de la CNUED. Le Comité s'est félicité de la redistribution des ressources au sein du Sous-Programme 2.1.4.5: Environnement, énergie et développement durable, visant à assurer le suivi du Programme "Action 21".

51. Le Comité a constaté avec préoccupation la réduction importante des ressources allouées à de nombreux programmes techniques du Grand Programme: Agriculture. Il a particulièrement déploré la réduction du budget des programmes traitant des ressources naturelles, des ressources génétiques, du développement rural, de l'information et de l'analyse en matière d'alimentation et d'agriculture et des politiques alimentaires et agricoles. Du fait de l'importance de ces programmes et de la nécessité d'intégrer les considérations liées à l'agriculture et au développement rural durables dans la ligne générale de la politique sectorielle, quelques membres ont suggéré d'envisager la redistribution des ressources allouées à des activités à faible priorité, afin de répondre de manière plus adéquate aux besoins des Etats Membres en matière d'assistance.

52. Le Comité a apprécié le soutien accordé aux Etats Membres d'Europe centrale et d'Europe orientale, bien que certains membres aient déclaré qu'il ne devrait pas en résulter une diminution de la capacité de la FAO à fournir l'assistance requise aux Etats Membres des pays en développement et que d'autres aient estimé ce risque bien réel.

2.1.1 Ressources naturelles

53. Le Comité a appuyé l'élaboration de méthodes de zonage agro-écologique et a recommandé d'accorder un surcroît d'attention à la gestion optimale des ressources naturelles, qui suppose une meilleure intégration des considérations écologiques dans les programmes, et, le cas échéant, des compromis entre l'atténuation de la pauvreté et la gestion durable des ressources. En particulier, le Comité a recommandé à la FAO d'aider les pays à parvenir à un équilibre entre ces deux objectifs cruciaux, en fonction de leur situation et des priorités nationales.

54. Le Comité a appuyé les Programmes d'action spéciaux proposés en matière d'aménagement des eaux, d'aménagement des terres et des sols et de gestion des éléments nutritifs des plantes et a souligné la nécessité de renforcer comme il convient les institutions nationales responsables. En outre, il a souligné que les problèmes de développement ne sont pas seulement liés à des questions techniques mais aussi, souvent, à des questions sociales et institutionnelles qui nécessitent une approche globale.

55. Le Comité a approuvé la création de nouvelles bases de données sur les ressources naturelles et a conseillé de faire une plus large place à l'utilisation combinée des ressources naturelles, par exemple de l'eau souterraine et de l'eau de surface. Par ailleurs, il a souligné qu'il est essentiel d'intégrer pleinement dans la planification, les informations disponibles sur les propriétés des sols, ce qui implique d'adapter les activités de classification et de caractérisation des sols aux besoins concrets.

56. Le Comité s'est félicité, à la lumière des préoccupations de la CNUED, de l'importance croissante accordée à l'amélioration des systèmes agricoles. L'utilisation plus intensive et optimale des ressources, ainsi que la hausse des revenus agricoles et non agricoles, permettraient simultanément d'améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et de préserver l'environnement. Le Comité a encouragé l'expansion des activités de développement des systèmes agricoles, en particulier par un appui à l'agroforesterie dans les environnements moins favorables.

57. Le Comité a souligné que l'entreposage à l'exploitation contribue à réduire les pertes alimentaires et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages, et il a instamment prié la FAO d'intensifier ses activités dans ce domaine.

58. Le Comité a souligné la nécessité de développer les agro-industries et de promouvoir les petites entreprises de transformation des denrées alimentaires, afin de garantir un développement durable. Constatant que divers aspects liés à la transformation des produits agricoles sont traités dans plusieurs programmes, il a réclamé une meilleure intégration de ces activités.

2.1.2 Cultures

59. Le Comité a approuvé la large place accordée à l'amélioration et à la production durables des cultures, à l'atténuation de la pauvreté ainsi qu'aux priorités spécifiques dégagées par la CNUED et la CIN.

60. Le Comité a reconnu l'importance des travaux de la FAO sur les ressources phylogénétiques. Il a remarqué que, dans le cadre du système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phylogénétiques, on insisterait sur le soutien à la formulation de politiques et sur le renforcement des programmes des Etats Membres concernant la conservation *in situ* et *ex situ* et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques. Le Comité a accueilli favorablement la proposition visant à élaborer le premier rapport sur l'état des ressources phylogénétiques dans le monde, ainsi qu'un plan d'action mondial à mettre en place sous l'impulsion des pays, qui sera examiné à la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques. Il a pris note avec satisfaction du renforcement proposé du Secrétariat de la Commission des ressources phylogénétiques et de son Groupe de travail.

61. Le Comité a approuvé les activités proposées en matière de conduite et de diversification des cultures. Il a noté que l'accent porterait sur les cultures vivrières de base, ainsi que sur la promotion de plantes fixatrices de l'azote, la diversification des cultures et les cultures sous-utilisées.

62. Le Comité a reconnu l'importance capitale des semences améliorées et a insisté pour que la FAO continue à aider les Etats Membres à accroître leur production de semences et de matériel végétal de qualité. Il s'est félicité du renforcement des programmes de sécurité semencière dans les régions exposées aux calamités.

63. En ce qui concerne la protection des cultures, le Comité s'est félicité de la promotion active de la lutte intégrée contre les ravageurs et de la création d'un Programme d'action spécial. Il a soutenu les efforts déployés par la FAO - notamment la désignation d'un Secrétaire - en vue de l'application de la Convention internationale pour la protection des végétaux.

2.1.3 Elevage

64. Le Comité a appuyé les priorités du Programme Elevage, notamment le renforcement des travaux sur les ressources zoogénétiques et des activités de conseil en matière de politiques de l'élevage.

65. Le Comité a appuyé les activités de lutte contre les maladies des animaux, tout particulièrement contre la peste bovine, la fièvre aphteuse et les maladies transmises par les tiques, et a insisté pour que la lutte contre les maladies du bétail provoquant des situations d'urgence continue à bénéficier d'une attention particulière. Le Comité a appuyé l'introduction des biotechnologies dans les programmes de lutte contre les maladies.

66. Le Comité a approuvé les plans visant à conserver et à améliorer les ressources zoogénétiques, dans le but d'accroître le rendement des animaux et de les améliorer sur le plan génétique, conformément aux recommandations de la CNUED. Il s'est félicité des initiatives prises

en vue de la création, dans le cadre du Programme d'action spécial sur les ressources zoogénétiques mondiales, d'un centre pour la diversité des animaux domestiques, et a souligné qu'il est important d'élaborer des plans détaillés au titre de ce Programme. Il a appuyé la poursuite des activités concernant les réseaux sur les biotechnologies animales.

67. Le Comité a pris note des activités concernant la protection des animaux et a suggéré de les intensifier. Certains pays ont proposé que la FAO envisage l'élaboration d'un Code de conduite international sur le traitement des animaux à l'exploitation et sur le lieu d'abattage.

2.1.4 Développement de la recherche et de la technologie

68. Le Comité a noté le surcroît de ressources et les changements proposés pour le sous-programme concernant AGRIS, CARIS et les activités de documentation sur le terrain, qui correspondent au transfert au Programme ordinaire de quelques-uns des postes financés au titre des dépenses d'appui des fonds fiduciaires. Il a plaidé pour un renforcement des systèmes nationaux de documentation et a approuvé la proposition visant à développer les centres nationaux AGRIS et CARIS. Il a encouragé la FAO à établir, en coopération avec d'autres organismes, un thésaurus agricole multilingue unifié.

69. Le Comité a souligné la nécessité de renforcer les systèmes de recherche agricole nationaux et d'améliorer leurs liens avec les services de vulgarisation et les agriculteurs, ainsi qu'avec les centres internationaux de recherche. Il a reconnu qu'une production vivrière et agricole durable exige des technologies adaptées aux conditions locales et il s'est donc félicité de ce que l'accent ait été mis sur l'évaluation et le transfert des technologies dans le sous-programme sur le développement de la recherche.

70. Le Comité a rappelé l'importance du travail réalisé par la Division mixte FAO/AIEA et par le Laboratoire de Seiberdorf (Autriche) et il a appuyé les activités proposées dans le cadre du sous-programme sur les applications agricoles des isotopes et des biotechnologies. Il a insisté sur l'importance de la formation et a demandé que les activités réalisées dans le cadre du sous-programme sur la recherche concernant les pesticides soient renforcées. Il a souhaité le développement des activités de collecte de données et d'informations sur les différentes questions liées à l'irradiation des aliments, de façon que les pays membres soient mieux informés de cette technique de conservation des denrées alimentaires.

71. Le Comité a reconnu l'importance croissante des technologies de pointe du type télédétection et Systèmes d'information géographique (SIG). Il a noté avec satisfaction que le Système d'observation en temps réel de l'environnement par satellite imageur en Afrique (ARTEMIS) a très utilement contribué au Système mondial d'information et d'alerte rapide (SMIAR) et il a appuyé sa prise en charge progressive par le Programme ordinaire. Plusieurs représentants ont suggéré que les Etats Membres utilisent la télédétection pour étudier les possibilités de conservation *in situ* des ressources phytogénétiques.

2.1.5 Développement rural

72. Le Comité a noté avec regret que les réductions budgétaires proposées pour le Programme sur le développement rural risquent d'affecter des secteurs prioritaires clés tels que la participation des populations, la mise en valeur des ressources humaines et le rôle des femmes dans le développement. Certains membres ont fait observer que ces propositions ne reflètent pas suffisamment les priorités fixées et ont proposé de reconsidérer le problème.

73. Le Comité a fait siennes les propositions relatives au sous-programme sur l'éducation, la vulgarisation et la formation conçues pour répondre aux besoins des populations rurales en matière d'environnement, d'intégration de l'éducation en matière de population, de promotion des possibilités d'emploi pour les jeunes ruraux et, plus généralement, d'amélioration des conditions de vie dans les campagnes. Il a souligné qu'il convient d'aider les Etats Membres à renforcer leurs services d'éducation, de formation et de vulgarisation et que la FAO devrait oeuvrer en ce sens, en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales intéressées.

74. Le Comité a approuvé la priorité qu'il est prévu d'accorder à des questions jouant un rôle clé dans le développement rural, comme l'accès à la terre et à d'autres intrants et services d'appui indispensables, considérées comme fondamentales pour atténuer la pauvreté et limiter l'exode rural. Il a souligné qu'il convient de prêter une assistance juridique et technique aux Etats Membres en matière de régime foncier, de droits de propriété et de cadastre.

75. Le Comité a noté avec satisfaction qu'en dépit de la réduction générale des crédits, des ressources supplémentaires ont été prévues pour les activités concernant le rôle des femmes dans la protection de l'environnement et des ressources naturelles. Le Comité a approuvé l'aide proposée aux pays en matière de politiques et de planification, et pour élargir la formation concernant le rôle des femmes dans le développement.

76. Le Comité a souligné que des institutions adaptées, des réglementations modernes et des infrastructures de commercialisation améliorées sont indispensables au bon fonctionnement des marchés agricoles. Plusieurs membres se sont félicités de l'appui continu apporté à la libéralisation des marchés agricoles et à la participation du secteur privé à la commercialisation.

2.1.6 Nutrition

77. Le Comité s'est félicité de la redistribution des ressources dans les limites du niveau de base actuel et de l'affectation spécifique de crédits supplémentaires pour le suivi de la CIN. Il a souligné l'importance d'une collaboration étroite entre la FAO et l'OMS pour le suivi de la CIN. Il a insisté sur la complémentarité existant entre l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté et les efforts visant à améliorer l'état nutritionnel des populations.

78. Le Comité a appuyé énergiquement les travaux de la Commission du Codex Alimentarius et a souligné leur rôle essentiel dans l'élimination des barrières commerciales et la protection du consommateur. Le Comité a encouragé la FAO à intensifier ses travaux de collecte de données et d'informations sur l'irradiation des aliments, les pesticides et la sécurité des produits chimiques. De nombreux délégués ont souligné la nécessité d'analyser avec précision les effets du protectionnisme sur le développement agricole. Le Comité a instamment demandé que le contrôle de la qualité des denrées alimentaires soit renforcé pour protéger les consommateurs et a souligné l'importance de telles mesures pour les économies des pays d'Europe centrale et orientale. Il a encouragé la FAO à poursuivre et renforcer ses activités visant à établir des règles et des principes applicables aux normes énoncées dans les programmes sanitaires et phytosanitaires, en vue de faciliter les échanges internationaux.

79. Le Comité a invité instamment la FAO à promouvoir plus activement la production et la consommation d'aliments traditionnels, ainsi que la recherche sur ces aliments, afin d'assurer la sécurité alimentaire des ménages et de contribuer à la lutte contre la malnutrition et les carences en oligo-éléments.

2.1.7 Information et analyse en matière d'alimentation et d'agriculture

80. Ayant constaté avec un profond regret la diminution des allocations budgétaires, le Comité a pris note des projets de mise en oeuvre intégrale du CMIA, s'est félicité de l'introduction, à cet effet, de moyens modernes de diffusion et a exprimé le souhait que cela entraînerait une diminution des coûts de publication. Le Comité a également recommandé qu'on continue à aider les Etats Membres à améliorer la qualité, la comparabilité sur le plan international et la disponibilité en temps opportun des informations dont ils sont la source.

81. Dans le cadre du suivi de la Conférence internationale sur la nutrition et de la CNUED, le Comité a recommandé de renforcer le suivi de la situation en matière de nutrition et de durabilité dans les pays membres. Il a pris note des projets de diffusion de la sixième Enquête mondiale sur l'alimentation.

82. Le Comité a souligné l'importance du rapport annuel intitulé "La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture" et a encouragé l'Organisation à poursuivre ses efforts visant à rationaliser la préparation et la publication de ce document ainsi que du document Rapport et perspectives sur les produits.

83. Le Comité a souligné que la FAO doit absolument continuer à fournir des évaluations objectives sur l'évolution des denrées et des échanges agricoles. De telles informations sont en effet fort utiles aux pays en développement qui souhaitent diversifier leurs exportations et accroître les recettes qu'ils en tirent.

84. Le Comité s'est félicité de l'augmentation des ressources allouées au Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture et s'est prononcé en faveur de son expansion.

2.1.8 Analyse des politiques agricoles

85. Le Comité a répété que, pour dispenser des conseils efficaces, la FAO doit renforcer sa capacité d'analyse des politiques agricoles. Il a également reconnu que le renforcement des capacités nationales en matière d'analyse des politiques doit bénéficier d'un rang de priorité élevé. A cet égard, certains membres du Comité, constatant que les services concernant les politiques sont dispensés aux Etats Membres par plusieurs unités différentes, ont jugé important de mettre en place des mécanismes de coordination interne et un Programme d'action spécial à cet effet.

86. Le Comité a souligné l'avantage comparatif dont bénéficie la FAO dans le domaine de l'assistance en matière de politiques et de planification, et a noté avec regret que les contraintes budgétaires pourraient peser sur cette importante activité.

87. De nombreux membres du Comité ont jugé que la FAO devrait encourager la participation du secteur privé au processus de développement rural, dans le cadre de son assistance à la planification agricole.

88. Le Comité est convenu que l'assistance et la formation aux politiques d'ADRD devraient viser à développer les capacités professionnelles et institutionnelles des pays en développement en matière d'analyse, de formulation et de mise en oeuvre de politiques agricoles.

89. Le Comité a souligné l'importance que revêt l'aide en matière de politique et de planification pour les pays en phase de transition vers une économie de marché.

90. Le Comité a également souligné que des efforts accrus seront nécessaires pour promouvoir le développement durable par le commerce et pour faire en sorte que le commerce et l'environnement se renforcent mutuellement. Il a souligné la nécessité de suivre de près les grands changements en cours dans le système international des échanges agricoles.

91. Compte tenu des observations ci-dessus, le Comité a approuvé les propositions préliminaires soumises et a souhaité qu'à la lumière des réactions du Comité du Programme et du Conseil, le Directeur général trouve le moyen de proposer un accroissement des crédits alloués aux activités du Grand Programme Agriculture auxquelles le Comité attache une importance particulière.

V. MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE LA CIN

92. Le Comité a examiné le document intitulé "Mise en oeuvre du Plan d'action de la CIN"⁴, qui résume les résultats de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN), ainsi que les efforts déployés par la FAO pour promouvoir des activités de suivi efficaces aux niveaux national, régional et mondial.

93. Le Comité a noté que la CIN fera date et s'est félicité du travail accompli par les secrétariats respectifs de la FAO et de l'OMS pour organiser avec succès cette conférence.

94. Le Comité a réaffirmé son appui aux buts et objectifs énoncés dans la Déclaration mondiale et le Plan d'action sur la nutrition adoptés par la CIN. Par ailleurs, il a affirmé sa conviction que des progrès importants pourraient être réalisés en matière de lutte contre la faim et la malnutrition si les gouvernements et les autres parties concernées prenaient des mesures efficaces pour combler les lacunes en matière d'information nutritionnelle et pour lutter contre la pauvreté fondamentale et l'inégalité sociale dans le cadre du développement durable.

95. Le Comité a souligné qu'à part la FAO et l'OMS, c'est aux Etats Membres qu'il incombe de mettre en oeuvre les recommandations de la CIN. Par ailleurs, le Comité a constaté avec satisfaction que dans de nombreux Etats Membres, l'élaboration de plans d'action nationaux visant à améliorer la nutrition et l'intégration des aspects nutritionnels dans les activités nationales de développement sont en bonne voie.

96. Le Comité a reconnu que de nombreux pays auront besoin d'une aide pour assurer le suivi de la CIN, et a souligné que celle-ci devrait viser principalement à créer et à renforcer les capacités nationales ainsi qu'à appuyer la formulation et la mise en oeuvre des plans et programmes nationaux.

97. Le Comité a appuyé les efforts faits par la FAO pour promouvoir des activités de suivi efficaces dans et entre les pays, tels qu'ils sont décrits dans le document COAG/93/6. Il a approuvé la large place accordée par la FAO au soutien de stratégies et d'activités concernant: la promotion de la sécurité alimentaire des ménages et le développement communautaire, la garantie de la qualité et de l'innocuité des approvisionnements alimentaires, la lutte contre les carences en oligo-éléments, l'éducation nutritionnelle, ainsi que l'évaluation et la surveillance des situations alimentaires et nutritionnelles.

⁴ COAG/93/6.

98. Le Comité a souligné qu'il est indispensable de garantir la qualité et l'innocuité des approvisionnements alimentaires, tant pour protéger les consommateurs que pour favoriser les échanges internationaux. Le Comité a instamment prié la FAO de poursuivre ses efforts en vue de renforcer les capacités nationales de contrôle des aliments. Il a énergiquement appuyé le travail de la Commission du Codex Alimentarius chargée d'établir des normes alimentaires et de promouvoir la protection des consommateurs. La FAO a par ailleurs été encouragée à examiner de manière plus approfondie la possibilité de créer un centre international qui servirait de référence et dispenserait une formation en matière de qualité et de contrôle des aliments.

99. Le Comité a reconnu le rôle essentiel des femmes en matière de nutrition, et a demandé que des efforts accrus soient faits pour améliorer leur statut économique et social. Il a également souligné la nécessité d'améliorer l'éducation nutritionnelle de l'ensemble de la population et plus particulièrement des personnes défavorisées et vulnérables sur le plan de la nutrition.

100. Le Comité a instamment prié la FAO d'aider les Etats Membres à prévenir les carences en oligo-éléments grâce à des programmes viables fondés sur l'alimentation. Il a également invité la FAO à redoubler d'efforts pour mobiliser l'appui et la coordination nécessaires à cette fin en coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

101. Le Comité s'est félicité du degré de priorité élevé accordé par la FAO au suivi de la CIN et a pris note du projet de l'Organisation d'appliquer rapidement des programmes d'action spéciaux pour assurer aux Etats Membres un éventail complet de services de consultation et d'assistance pour la planification et la mise en oeuvre de politiques et programmes répondant aux recommandations de la CIN. Le Comité a prié la FAO de continuer à fournir à ses organes directeurs des informations détaillées sur ses activités, en cours et prévues, visant à appuyer le suivi de la CIN et sur les progrès réalisés dans ce domaine.

102. Le Comité a également invité la FAO à faire tout son possible pour coordonner ses activités avec celles des différentes institutions du système des Nations Unies, notamment à l'échelon national. A cet égard, le Comité a souligné l'importance d'une coopération étroite entre la FAO et l'OMS et a demandé à la première de continuer à renforcer ses relations de travail avec l'OMS et avec les autres organisations du système des Nations Unies. Quelques membres ont prié la FAO de continuer à tenir compte de l'influence que le Sous-Comité de la nutrition du CAC (CAC/SCN) peut exercer sur la coopération interinstitutions.

103. Le Comité a souligné les avantages, du point de vue de l'efficacité du suivi, de la démarche ascendante utilisée lors de la préparation de la CIN. Il a également noté avec satisfaction le rôle que les ONG et le secteur privé ont joué dans le processus de la Conférence. Il a souhaité la participation continue des ONG aux activités de suivi et a estimé que la CIN pourrait servir de modèle pour ce qui est des relations de coopération que les conférences des Nations Unies devraient entretenir avec les ONG et le secteur privé.

104. Le Comité a approuvé l'intention de la FAO de promouvoir la coopération internationale en appuyant les réseaux régionaux ou sous-régionaux pour l'alimentation et la nutrition et en organisant de nouvelles réunions régionales intersectorielles analogues à celles mises sur pied pour préparer la CIN. Le Comité a noté qu'une coopération accrue entre pays voisins contribuerait dans une large mesure à assurer un suivi efficace.

VI. ELEVAGE ET AMELIORATION DES PATURAGES, ALIMENTS DU BETAIL ET FOURRAGES

105. Le Comité a examiné ce thème en s'appuyant sur le document intitulé "Elevage et amélioration des pâturages, aliments du bétail et fourrages"⁵, qui examine le contexte général, analyse la situation actuelle, met en lumière les progrès récents et les perspectives et présente les principaux problèmes et recommandations en vue d'une stratégie générale plus large.

106. Le Comité a loué la qualité du document et son actualité, compte tenu notamment du large soutien accordé par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) au développement durable de l'agriculture, à l'exploitation des ressources et à la protection de l'environnement. Il a souligné que le développement de la production animale durable dépend de la promotion de systèmes qui intègrent l'agriculture et l'élevage des ruminants et des monogastriques. Il est convenu que ces systèmes doivent s'appuyer sur des technologies appropriées, élaborées au niveau local et respectueuses de l'environnement, afin d'accroître les rendements des produits tant animaux que végétaux tirés d'une superficie agricole donnée.

107. Le Comité a affirmé que les systèmes d'élevage devraient être adaptés aux disponibilités existantes ou potentielles d'aliments pour animaux, en particulier pour les monogastriques, afin d'atténuer la dépendance actuelle à l'égard des importations d'aliments. De nombreux gouvernements, désireux d'économiser des devises, sont favorables à l'adoption de nouvelles technologies leur permettant de tirer un meilleur parti de leurs ressources naturelles. Dans ce contexte, il faudrait examiner toutes les possibilités d'accroître l'utilisation de sources non traditionnelles d'aliments pour animaux.

108. Le Comité a reconnu qu'il convient d'enrayer la dégradation des terres de parcours naturelles, qui est un phénomène mondial, en adoptant des principes de gestion rationnelle des ressources. Il a constaté que l'on dispose de méthodes adaptées à de nombreuses zones, mais que là où les droits de pacage et les systèmes de propriété foncière ne sont plus favorables, il est pratiquement impossible de les mettre en oeuvre. En conséquence, le Comité a souligné qu'il est indispensable de trouver des solutions sociales, juridiques et politiques aussi bien que techniques.

109. Le Comité a reconnu que la réhabilitation des pâturages est très coûteuse par rapport aux profits économiques qui peuvent en résulter. Toutefois, il a recommandé que l'on accorde l'attention voulue aux bienfaits écologiques et sociaux qui découlent de l'amélioration des parcours, ce qui exige une approche globale et un engagement indéfectible de la part tant des usagers que des gouvernements.

110. Le Comité a constaté qu'il existe des technologies adaptées à toutes les zones agro-écologiques pour les pâturages artificiels et les fourrages, mais qu'elles ne sont utiles que lorsqu'elles sont économiquement viables au sein du système de production. En outre, la production de fourrages n'atténue pas nécessairement la pression qui pèse sur les parcours naturels voisins. Le Comité a approuvé la large place accordée par la FAO à l'utilisation de pâturages à légumineuses herbacées et de légumineuses arborescentes polyvalentes qui satisfont leurs besoins en azote par fixation biologique, réduisent l'emploi d'engrais azotés et fournissent des aliments pour animaux à forte teneur protéique; ceux-ci pourraient servir à compléter les fourrages grossiers. Le Comité a vivement encouragé l'intensification du développement de systèmes de production pâturage-élevage reposant sur des cultures arbustives pérennes (par exemple palmier à huile, cocotier, arbre à caoutchouc).

⁵

COAG/93/7.

111. Le Comité a reconnu l'importance croissante pour l'alimentation des ruminants des résidus fibreux de récolte (principalement tiges et pailles de céréales) et des sous-produits agro-industriels, qui méritent une plus grande attention, notamment dans le cadre des systèmes agricoles mixtes. Il a constaté que des technologies simples (par exemple le traitement à l'urée), élaborées avec l'appui de la FAO, pourraient être utilisées pour accroître la valeur nutritive et, avec une alimentation complémentaire appropriée, améliorer la production animale et les profits économiques. On a cité en particulier le succès des blocs à lécher multinutritionnels.

112. En ce qui concerne les non-ruminants des régions tropicales humides, le Comité a recommandé de prêter une attention accrue aux produits de substitution des céréales tirés des plantes à haut rendement en biomasse (canne à sucre et manioc, par exemple), qui pourraient être produits, transformés et utilisés sur l'exploitation, ainsi qu'aux sources locales de protéines, comme les légumineuses, les tourteaux oléagineux, les déchets d'animaux/de poisson, les fourrages de haute qualité et les feuilles d'arbre. Le Comité a affirmé son soutien aux efforts déployés par la FAO pour trouver de nouvelles ressources végétales destinées à l'alimentation des animaux susceptibles d'offrir des solutions de rechange pour améliorer les stratégies générales en matière d'alimentation animale, et de fournir aux cultivateurs de nouveaux débouchés pour leurs produits ou de nouvelles sources de revenus.

113. Le Comité a souligné la contribution des femmes aux systèmes d'alimentation du bétail et a mis en évidence la nécessité de programmes visant expressément à appuyer le rôle des femmes dans le développement de l'élevage. Dans ce contexte, la promotion des espèces de petits animaux le mieux adaptées à la faiblesse des ressources a été encouragée.

114. Le Comité a recommandé la réalisation d'essais et de démonstration, à l'exploitation et en station, des technologies d'alimentation du bétail et le transfert de la production fourragère dans des zones où elle est rentable, l'accent étant mis sur les techniques adaptées aux petites exploitations. La diffusion des résultats par la mise en place et le soutien de réseaux régionaux pour une meilleure utilisation des ressources fourragères a également été appuyée. Le Conseil a aussi recommandé de promouvoir des projets pilotes visant à tester et à adapter des technologies nouvelles, qui seraient suivis de projets de vulgarisation de ces technologies auprès des agriculteurs, et a encouragé le financement de projets de développement plus durable afin d'atteindre le maximum de bénéficiaires.

115. Le Comité a instamment demandé à la FAO de mettre l'accent sur l'emploi des connaissances techniques locales et la mise au point de technologies nouvelles appropriées, qui devraient être intégrées dans les programmes de formation, et correspondre aux besoins réels des agriculteurs des pays en développement. Il a affirmé que les ONG et l'échange d'informations Sud-Sud peuvent contribuer largement à l'obtention de résultats tangibles. Le Comité a encouragé la mise en place de moyens de diffusion rapide de l'information sur différentes ressources fourragères faisant appel à des techniques modernes (disquettes d'ordinateur, CD-ROM, courrier électronique), ce dont la FAO s'occupe déjà, et a recommandé que l'on consacre des efforts et des recherches supplémentaires à cette initiative.

116. Le Comité a mis l'accent sur la nécessité de faire une plus grande place aux questions d'environnement dans l'amélioration des pâturages, des aliments pour animaux et des fourrages en vue du développement de l'élevage, et notamment à l'aménagement durable des pâturages naturels des zones arides et semi-arides et des systèmes de production agropastoraux correspondants, ainsi qu'à la mise au point de stratégies et politiques appropriées qui préservent l'environnement tout en respectant les intérêts et traditions des communautés pastorales.

117. Le Comité, tout en approuvant le document rédigé à sa demande, a exprimé l'espoir qu'un examen intégré de tous les aspects de l'élevage, y compris l'amélioration de l'alimentation, des conditions sanitaires et du matériel génétique du bétail et ses aspects socio-économiques sera un jour possible, dans le contexte du développement durable.

VII. ROLE DE LA FORMATION ET DE LA VULGARISATION AGRICOLES DANS LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

118. Le Comité a examiné cette question sur la base du document intitulé "Rôle de l'éducation et de la vulgarisation agricoles dans le développement agricole"⁶. Il a reconnu l'importance fondamentale de la formation agricole, qu'il s'agisse de vulgarisation ou de formation proprement dite, qu'il a considérée comme une condition préalable à tout investissement dans de nouvelles techniques de production agricole et dans des programmes de développement agricole durable. Le Comité s'est félicité des références faites à la Stratégie internationale du développement des Nations Unies, à la Déclaration de Bois-le-Duc et au Programme "Action 21" de la CNUED et plus particulièrement au rôle de la formation et de la vulgarisation agricoles dans l'aménagement du milieu et des ressources naturelles, et dans le développement durable. Certains membres ont toutefois regretté que le document ne traite pas assez en détail du système de connaissances agricoles, qui englobe la recherche, la formation et la vulgarisation, y compris les connaissances autochtones des agriculteurs.

119. Le Comité a reconnu les problèmes et défis fondamentaux auxquels sont confrontés les programmes de formation et de vulgarisation agricoles réalisés dans les Etats Membres, notamment: problèmes de capacité et de champ d'intervention, limitation des ressources, approches et méthodes de vulgarisation, nécessité d'améliorer les compétences des femmes rurales, des jeunes ruraux et des petits agriculteurs. On a également mis en évidence, au cours des débats, des activités plus récentes comme l'éducation en matière de population, l'organisation des agriculteurs et la gestion du milieu et des ressources au niveau local, qui viennent compléter la formation et la vulgarisation agricoles et auxquelles le Comité a souscrit.

120. Le Comité a noté que les femmes rurales participent très peu aux services de vulgarisation agricole. Il a souligné que les systèmes de vulgarisation agricole des Etats Membres peuvent contribuer à assurer une plus large participation des femmes rurales aux activités de vulgarisation, non seulement en tant que ménagères, mais aussi, en tant que productrices agricoles de plein droit. Il a noté avec préoccupation le faible niveau d'instruction des femmes dans de nombreux pays en développement et a recommandé d'intensifier les efforts visant à accroître le nombre de jeunes filles et de femmes s'inscrivant dans des écoles d'agriculture, qu'il s'agisse d'établissements techniques, intermédiaires ou supérieurs. Dans toute la mesure possible, il faudrait encourager les femmes à prendre la tête des organisations d'agriculteurs et à suivre une formation d'agent de vulgarisation.

121. Le Comité a également noté que les services de vulgarisation agricole ne touchent actuellement qu'un nombre limité de petits agriculteurs. Il a en outre observé que les personnes les plus difficiles à atteindre sont les paysans pratiquant l'agriculture de subsistance et a noté les liens étroits qui existent entre terres dégradées ou fragiles et producteurs à faible revenu. Pour tenter d'atteindre ce groupe cible, il faudrait mettre en oeuvre, a-t-il souligné, des méthodes novatrices faisant appel aux médias et aux ONG notamment.

⁶

COAG/93/8.

122. Le Comité s'est inquiété de la capacité des systèmes de vulgarisation à toucher les jeunes ruraux. Il a recommandé d'accorder une attention et un appui accrus aux programmes de vulgarisation destinés notamment aux jeunes ruraux. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité de coordonner, sur le terrain, ces programmes et les activités d'alphabétisation.

123. Le Comité a examiné les impératifs de la formation et de la vulgarisation agricoles pour le XXI^e siècle, tels qu'ils sont décrits dans le document. Il a approuvé l'analyse d'ensemble qui met l'accent sur la nécessité absolue de contribuer à la croissance dans l'équité, d'obtenir un engagement et un mandat politiques pour la formation et la vulgarisation agricoles, d'améliorer l'appui financier à la vulgarisation, d'élargir l'éventail des responsabilités des programmes de formation et de vulgarisation agricoles et d'appliquer une méthode de vulgarisation participative répondant à la demande. On a également insisté sur la mise au point de politiques concernant le placement et l'utilisation du personnel et la réalisation d'études sur les besoins nationaux en main-d'oeuvre agricole. Le Comité a toutefois noté que le document ne fait pas suffisamment allusion à la nécessité impérieuse d'instaurer des liens fonctionnels entre la formation, la recherche et la vulgarisation agricoles ou à la nécessité de définir des politiques de vulgarisation et de créer des infrastructures dans de nombreux pays.

124. Le Comité a reconnu qu'il est particulièrement difficile d'élaborer et d'adopter des programmes et approches appropriés de vulgarisation, vu le nombre et la variété des personnes visées par les activités de vulgarisation, la vaste portée du domaine considéré, qui englobe les questions d'environnement, d'économie ménagère et de nutrition, la nécessité d'une intervention spécifique en fonction des pays/agriculteurs, le caractère limité des ressources disponibles et le faible niveau de formation des vulgarisateurs et des agriculteurs. A cet égard, vu l'avantage comparatif reconnu à l'Organisation dans ce domaine, le Comité a instamment invité la FAO à fournir conseils et assistance aux Etats Membres pour leur permettre d'adapter diverses méthodes de vulgarisation en coordination avec les programmes nationaux.

125. Le Comité a noté que, bien que les investissements consacrés à la mise en valeur des ressources humaines, par le biais de la formation et de la vulgarisation, soient assez rentables, le niveau des ressources investies dans l'enseignement et la formation agricoles est insuffisant dans les pays en développement. A ce propos, le Comité a demandé à la FAO d'aider les Etats Membres à étudier d'autres modalités possibles de financement des services de vulgarisation agricole, notamment à envisager d'y associer les ONG et le secteur privé, de conclure des accords de coopération avec les pouvoirs publics centraux/locaux ou de faire appel à des organismes de financement, y compris à des banques régionales. Certains membres du Comité ont recommandé de n'envisager qu'avec prudence la privatisation des services de vulgarisation agricole. On a recommandé en outre, que la FAO suive et évalue la situation régulièrement en matière de vulgarisation et fasse rapport sur le rendement des investissements consacrés à la vulgarisation.

126. Le Comité a exhorté la FAO à travailler en étroite coopération avec les organismes qui appuient les efforts de formation et de vulgarisation agricoles dans les pays en développement, notamment la Banque mondiale, les banques régionales de développement, le PNUD, le PAM, les donateurs bilatéraux et l'Unesco. Le Secrétariat a informé le Comité des liens de coopération et de collaboration existant actuellement avec la Banque mondiale et divers donateurs, au niveau tant des institutions que des pays.

127. Le Comité a examiné les propositions d'action en matière de formation de vulgarisation agricoles. Les suggestions adressées aux gouvernements et à la FAO ont été vivement appuyées par le Comité. Plusieurs délégués ont souligné que la FAO devrait accorder une importance particulière et un haut degré de priorité à la promotion de la CTPD en matière de formation et de vulgarisation agricoles.

128. Le Comité a noté que l'aide fournie par la FAO dans le domaine de l'enseignement et de la formation agricoles est fort appréciée par de nombreux pays. Il a donc noté avec regret que les crédits budgétaires alloués à ce programme ont été réduits pour l'exercice 1994/95, comme indiqué dans le document COAG/93/5.

VIII. ROLE DES SERVICES FINANCIERS DANS LE DEVELOPPEMENT RURAL

129. Le Comité a examiné ce point de l'ordre du jour à partir du document intitulé "Rôle des services financiers dans le développement rural: évolution des perspectives"⁷. Il a félicité le Secrétariat pour ce document qui, a-t-on noté, couvre la question complexe de la fourniture des services financiers en milieu rural de manière instructive et détaillée.

130. Le Comité a reconnu que l'intermédiation financière rurale a vu son rôle évoluer ces dernières années et a souligné que le financement rural mérite un rang de priorité élevé parmi les activités de la FAO. Il a recommandé en outre que les gouvernements continuent à investir dans les infrastructures rurales. Il a apprécié que le crédit ne soit pas considéré de manière isolée, mais soit associé aux problèmes de commercialisation, tant des intrants que des produits, et de transformation, ainsi qu'aux autres besoins des populations rurales. De nombreux membres ont noté que les points de vue exprimés dans le document sont pleinement conformes à ceux de leur gouvernement, à savoir qu'il convient de faciliter la transition vers des sources multiples de financement proposées par le secteur privé, d'élargir l'accès des ruraux au financement et de centrer les politiques gouvernementales sur la création d'un cadre économique et juridique favorable. Certains membres ont toutefois estimé que les problèmes sont envisagés davantage du point de vue des intermédiaires financiers que de celui des emprunteurs dont les problèmes sont traités un peu rapidement. Il a exprimé le souhait, en particulier, que l'organisation technique des emprunteurs soit examinée. D'autres membres ont noté que les utilisations du crédit au niveau des exploitations doivent bénéficier de la même attention que celle accordée aux utilisations à des fins de commercialisation ou de transformation des produits agricoles.

131. Le Comité a souligné que la mobilisation de l'épargne doit faire partie intégrante d'un système financier rural viable et durable. A cet égard, le Comité a insisté sur la capacité des populations rurales des pays en développement à mobiliser un capital social pour l'investissement, qui a été largement sous-estimée jusqu'à présent. Il a recommandé que les pays reçoivent des conseils sur la façon d'utiliser au mieux ces ressources locales afin de réduire la dépendance vis-à-vis de fonds empruntés et de permettre aux gouvernements de réduire leur soutien aux opérations des institutions financières rurales.

132. Le Comité a noté qu'une condition préalable essentielle de la viabilité des opérations financières est qu'il existe une marge appropriée entre le taux d'intérêt consenti aux déposants et le taux d'intérêt demandé aux emprunteurs, afin de couvrir le coût total des opérations. Certains membres se sont donc déclarés favorables à des politiques débouchant sur des taux d'intérêt liés au

7

COAG/93/9.

marché, notant que l'octroi de crédits à des taux d'intérêt extrêmement favorables risque de décourager le développement de systèmes financiers ruraux locaux. D'autres membres ont estimé que les petits agriculteurs et les entreprises rurales devaient bénéficier d'un traitement préférentiel de la part des institutions financières et que des dispositions spéciales devraient être prises pendant les périodes transitoires d'ajustement structurel pour garantir que les emprunteurs ruraux continuent à avoir accès à des services financiers adéquats.

133. Le Comité a noté les résultats en général peu satisfaisants des institutions de crédit agricole spécialisées appartenant à l'Etat, tout en constatant que la privatisation de ces institutions n'entraîne pas automatiquement une amélioration des services financiers en milieu rural. Il a demandé que l'on mette davantage l'accent sur d'autres systèmes financiers ruraux (qui ont déjà fait leurs preuves dans diverses parties du monde), s'appuyant sur les coopératives, les ONG et le secteur non officiel, de façon à offrir des options multiples aux populations rurales. Il a instamment prié la FAO de continuer à appuyer et de promouvoir plus activement des mesures visant à accroître l'efficacité, l'équité et la durabilité des systèmes financiers, y compris l'accès et la participation accrues des femmes aux systèmes de crédit.

134. Le Comité a en outre fait siennes les mesures à court et à moyen terme proposées par la FAO dans le document. Etant donné les ressources limitées de ce programme, le Comité est convenu qu'il convient d'accorder la priorité à l'aide aux Etats Membres dans les domaines suivants: redéfinition des politiques pertinentes en matière de services financiers ruraux et du cadre législatif correspondant, en particulier dans les pays en transition vers des structures d'économie de marché; amélioration des procédures opérationnelles, en particulier réduction des coûts des transactions, grâce, par exemple, au développement et à l'extension de la couverture du système "MicroBanking" de la FAO; mise au point de mesures permettant de réduire les risques inhérents aux opérations financières, par exemple mesures visant à sauvegarder l'épargne ou à renforcer la confiance afin d'améliorer l'accès au crédit des ruraux pauvres incapables de présenter des garanties; et promotion de programmes de formation destinés tant au personnel des institutions financières rurales qu'à leurs clients. Le Comité a en outre instamment prié la FAO de renforcer sa collaboration avec le Réseau mondial d'associations régionales de crédit agricole (ARCA), et a identifié, comme domaines prioritaires supplémentaires pour les programmes à court et à moyen terme, le crédit à la commercialisation et les possibilités de combinaison entre le crédit et les assurances agricoles.

135. Le Comité a aussi instamment prié la FAO de renforcer sa collaboration et sa coordination avec d'autres organismes internationaux et bilatéraux de développement, les institutions de financement en particulier, afin d'éviter un recoupement inutile de leurs activités et de permettre à la FAO d'utiliser au mieux son avantage comparatif en matière de services d'assistance technique.

IX. QUESTIONS DIVERSES

Suppression du groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et autres ennemis des cultures

136. Le Comité a examiné la question sur la base des documents intitulés "Suppression du groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et d'autres ennemis des cultures"⁸ et "Résolution N° 35/65 - Délégation d'autorité au Directeur général pour des interventions d'urgence

contre les maladies du bétail"⁹. Le Comité a noté que ce Groupe, initialement créé en vertu de la Résolution 17/69 pour donner son avis sur l'allocation de ressources financières aux opérations d'urgence contre le criquet pèlerin, n'ayant pas rempli son mandat, a été remplacé par des organes plus efficaces, à savoir le Centre d'intervention antiacridienne d'urgence (CIAU) et le Programme de coopération technique (PCT) qui est aussi mis à contribution. Le Comité a souligné que la FAO doit préserver sa capacité de coordination et d'exécution des mesures de lutte préventive, notamment par le biais de la Commission FAO de lutte contre le criquet pèlerin.

137. Les pays du Proche-Orient et d'Afrique, reconnaissants des efforts déployés par la FAO en matière de lutte contre le criquet pèlerin dans leurs régions, ont demandé au Secrétariat de renforcer les activités antiacridiennes des commissions régionales concernées, comme l'a recommandé la Commission de lutte contre le criquet pèlerin à sa dernière session.

138. Le Comité a approuvé la recommandation du Directeur général, selon laquelle le Conseil demanderait à la Conférence de supprimer le Groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et d'autres ennemis des cultures. Il a toutefois recommandé de maintenir le mécanisme qui permet de prélever des ressources sur le Fonds de roulement pour financer les premières mesures de lutte, comme prévu dans les Résolutions 17/69 et 33/75 de la Conférence. Comme il est envisagé de supprimer le Groupe d'experts, le Directeur général n'aurait plus à consulter ce dernier mais serait toujours tenu de consulter le Président du Comité financier ou un autre membre de ce Comité désigné par le Président.

139. Le Comité a également noté que le statut du Groupe consultatif sur l'épizootiologie n'est pas clair et a invité le Secrétariat à préparer un document proposant sa suppression qui serait soumis au Conseil, pour examen et recommandation à la Conférence de mesures appropriées à propos de ce Groupe.

Procédures pour l'harmonisation mondiale des mesures phytosanitaires

140. Le Comité a examiné ce point sur la base du document intitulé "Procédures pour l'harmonisation mondiale des mesures phytosanitaires"¹⁰, qui a été préparé en étroite coopération avec les organisations régionales pour la protection des végétaux (ORPV).

141. Le Comité a reconnu la nécessité d'élaborer des directives et normes internationales en matière de contrôle phytosanitaire afin de faciliter le commerce international, nécessité qui a été identifiée par les parties aux Négociations commerciales d'Uruguay du GATT. Il a noté que l'Organisation a mis en place le Secrétariat de la CIPV pendant l'exercice en cours.

142. Le Comité a pris note du programme d'harmonisation et a examiné les "Principes de contrôle phytosanitaire liés au commerce international" (annexe 2 du document COAG/93/11) largement inspirés de la CIPV, qui ont été formulés dans le cadre de ce programme. De manière générale, le Comité a souscrit aux Principes; cependant, il a été proposé d'y apporter certains amendements. Il a été convenu que la prochaine réunion des organisations régionales pour la protection des végétaux, qui doit se tenir en mai 1993, examinera les amendements proposés et que

⁹ COAG/93/10-Sup.1.

¹⁰ COAG/93/11.

leurs commentaires seront portés à l'attention du Conseil à sa prochaine session pour examen. Le Comité a recommandé que les Principes soient conformes au projet de décision du GATT concernant les mesures sanitaires et phytosanitaires et que ce lien soit clairement indiqué dans les paragraphes liminaires du document.

143. Le Comité a invité ceux de ses Membres qui n'ont pas encore adhéré à la CIPV à le faire, afin d'étendre l'application de la Convention.

144. Le Comité est convenu qu'il serait prématuré d'envisager un amendement ou un accord complémentaire à la Convention pour officialiser la création d'un mécanisme normatif en matière d'harmonisation. Il a donc examiné les possibilités de mise en place d'un mécanisme provisoire. Il a reconnu que la création d'une Commission internationale pour la protection des végétaux serait lourde et coûteuse et que les activités d'une telle commission recouperaient en partie les fonctions des ORPV.

145. Etant donné les obstacles identifiés, le Comité a recommandé à la Conférence de mettre en place, au titre de l'article VI.2 de l'Acte constitutif, un comité d'experts sur les mesures phytosanitaires qui constituerait un mécanisme provisoire pour l'élaboration de directives et de normes internationales. Il a recommandé que le Comité soit composé d'experts proposés par les ORPV et d'un certain nombre d'experts de membres ne relevant pas d'une ORPV, qui seraient, les uns comme les autres, nommés par le Directeur général. Un certain nombre de délégations ont demandé que le nombre total des membres soit supérieur au nombre proposé. D'autres ont proposé que la représentation au sein du Comité d'experts soit proportionnelle au nombre de membres de l'ORPV. Le Secrétariat examinera la question de la composition du Comité et fera une proposition au Conseil. Le Comité est convenu que le Secrétariat de la CIPV devrait assurer le secrétariat du Comité d'experts.

146. Le Comité a appuyé la proposition tendant à ce que le Comité d'experts donne des orientations pour le programme d'harmonisation internationale. Le Comité formulerait des recommandations quant à l'élaboration et à l'acceptabilité des propositions de directives et de normes harmonisées aux divers stades de leur mise au point et recommanderait, le cas échéant, au COAG, au Conseil et à la Conférence, de les accepter. Le Comité a demandé que le Secrétariat de la CIPV présente régulièrement des rapports intérimaires sur l'expérience acquise en matière de mise en oeuvre de ces procédures et sur des modifications éventuelles à apporter à la CIPV ou sur la nécessité d'un accord complémentaire.

Autres questions

147. Le Comité a noté qu'en vertu de l'article IV de son Règlement intérieur, le Directeur général, de concert avec le Président du Comité, préparera l'ordre du jour provisoire de sa treizième session.

148. A cet égard, le Comité a été informé que, conformément à des décisions antérieures, un point de son ordre du jour devrait traiter d'une question nutritionnelle. Pour le choix définitif des questions devant figurer à l'ordre du jour, on tentera d'assurer un équilibre satisfaisant entre différents domaines d'activités, sans oublier les aspects socio-économiques du développement agricole. L'ordre du jour devra également tenir compte de toute question dont le Comité pourra être saisi par le Conseil ou la Conférence.

149. Les thèmes suivants ont été appuyés:

- Planification de l'utilisation des terres et des eaux et études d'impact sur l'environnement pour la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles.
- Développement des systèmes agricoles et avantages comparatifs des technologies et systèmes de production agricole durables.
- Stratégies visant à accroître la production des principales céréales ainsi que des racines et des tubercules dans les pays en développement.
- Lutte contre la désertification.
- Rapport sur la suite donnée à la CIN.
- Conservation et valorisation des ressources génétiques animales.
- Conservation et valorisation des ressources phylogénétiques pour un développement durable.
- Rapport intérimaire sur la mise en oeuvre de la Convention internationale pour la protection des végétaux et sur l'état d'avancement des procédures d'harmonisation.

Date et lieu de la prochaine session

150. Le Comité a noté qu'en vertu de l'article XXXII-3 du Règlement général de l'Organisation et de l'article II de son Règlement intérieur, sa treizième session devrait se tenir au début de 1995. Or, pour que les vues du COAG puissent être pleinement prises en compte lors de l'établissement du Programme de travail et budget pour le prochain exercice, il a été proposé d'avancer sa prochaine session à une date qui suivrait celle de la session de janvier du Comité du Programme et du Comité financier. Le Directeur général a été invité à tenir compte de ces vues et des dates provisoirement proposées - du 19 au 28 avril 1995 - lorsqu'il établira le calendrier révisé des sessions à soumettre au Conseil. Les dates exactes de la prochaine session du Conseil seraient proposées ultérieurement par le Directeur général, en accord avec le Président du Comité.

ORDRE DU JOUR

1. Election du Président et des Vice-Présidents
2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier de la session

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LES DOMAINES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

3. Rapport sur l'exécution du Programme
4. Perspectives à moyen terme dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, 1994-99
5. Priorités du Grand Programme: Agriculture en 1994-95

ALIMENTATION ET NUTRITION

6. Mise en oeuvre du Plan d'action de la CIN

QUELQUES PROBLEMES DE DEVELOPPEMENT

7. Elevage et amélioration des pâturages, aliments du bétail et fourrages
8. Rôle de la formation et de la vulgarisation agricoles dans le développement de l'agriculture
9. Rôle des services financiers dans le développement rural

AUTRES QUESTIONS

10. Questions diverses
- 10.1 Suppression du Groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et d'autres ennemis des cultures (AGP-722)
- 10.2 Procédures d'harmonisation mondiale du contrôle phytosanitaire
11. Date et lieu de la prochaine session
12. Adoption du rapport

ANNEXE B

LISTE DES ETATS MEMBRES DU COMITE DE L'AGRICULTURE

Afghanistan	Etats-Unis d'Amérique	Nigéria
Algérie	Ethiopie	Norvège
Allemagne	Finlande	Nouvelle-Zélande
Angola	France	Ouganda
Arabie saoudite, Royaume d'	Gabon	Pakistan
Argentine	Ghana	Panama
Australie	Grèce	Pays-Bas
Autriche	Guinée	Pérou
Bangladesh	Honduras	Philippines
Belgique	Hongrie	Pologne
Bénin	Inde	Portugal
Brésil	Indonésie	République populaire démocratique de Corée
Bulgarie	Iran, République islamique d'	Royaume-Uni
Burkina Faso	Iraq	Saint-Vincent-et- Grenadines
Cameroun	Irlande	Sénégal
Canada	Israël	Soudan
Cap-Vert	Italie	Sri Lanka
Chili	Japon	Suède
Chine	Jordanie	Suisse
Chypre	Kenya	Syrie
Colombie	Koweït	Tanzanie
Congo	Lesotho	Tchad
Corée, République de	Libye	Thaïlande
Costa Rica	Lituanie	Tunisie
Côte d'Ivoire	Madagascar	Turquie
Cuba	Malaisie	Venezuela
Danemark	Malawi	Zaire
Dominique	Malte	Zambie
Egypte	Maroc	Communauté économique européenne - Organisation Membre
El Salvador	Mexique	
Equateur	Myanmar	
Espagne	Népal	
Estonie	Nicaragua	

المرفق جيم

附录 C

APPENDIX C

ANNEXE C

APENDICE C

قائمة المندوبين والمراقبين

代表和观察员名单

LIST OF DELEGATES AND OBSERVERS
LISTE DES DELEGUES ET OBSERVATEURS
LISTA DE DELEGADOS Y OBSERVADORES

الرئيسة

主席

Chairperson

Président

Presidenta

السيدة أمينة بوجلطي (الجزائر)

Mme. Amina BOUDJELTI

(Algérie)

النائب الأول للرئيسة

第一副主席

First Vice-Chairman

Premier Vice-Président

Primer Vicepresidente

Harry MUSSMAN
(United States of America)

النائب الثاني للرئيسة

第二副主席

Second Vice-Chairman

Deuxième Vice-Président

Segundo Vicepresidente

Shahid RASHID
(Pakistan)

أعضاء اللجنة委员会成员MEMBERS OF THE COMMITTEEMEMBRES DU COMITEMIEMBROS DEL COMITE

AFGHANISTAN

Suppléant
Antonio SERRAO NUNES Rome
Premier Secrétaire
Ambassade de l'Angola

ALGERIA - ALGERIE - ARGELIA - الجزائر

Représentant
Mme. Amina BOUDJELTI Rome
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

روما مندوب
السيدة أمينة بوجلطي
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة

Suppléants
M. Nadji BENCHEIKY-LEHOCINE Alger
Sous-Directeur des productions végétales
Ministère de l'agriculture

الجزائر منابون
م. ناجي بنشيخي الحسين
نائب مدير المنتجات النباتية
وزارة الفلاحة

Sadak MATALLAH Alger
Directeur de l'organisation de la production
Ministère de l'agriculture

الجزائر صادق معطى الله
مدير تنظيم الانتاج
وزارة الفلاحة

Ali MEZOUED Alger
Sous-Directeur de la Formation
Ministère de l'agriculture

الجزائر على مزود
نائب مدير التكوين
وزارة الفلاحة

ANGOLA

Représentant
Pedro Agostinho KANGA Rome
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Suppléant
Antonio SERRAO NUNES Rome
Premier Secrétaire
Ambassade de l'Angola

ARGENTINA - ARGENTINE

Representante
Adrian ISETTO Roma
Secretario
Relaciones Externas
Embajada Argentina

AUSTRALIA - AUSTRALIE

Representative
Ms Rosanne KAVA Rome
Counsellor (Agriculture and Minerals)
Alternate Permanent Representative to FAO

Alternate
Kevin BOREHAM Canberra
Assistant Secretary
International Organizations Branch
Department of Foreign Affairs and Trade

Ulla KARTALAINEN Rome
Assistant to Alternate Permanent
Representative to FAO

AUSTRIA - AUTRICHE

Representative
Hermann REDL Vienna
Director, International Division
Federal Ministry of Agriculture and Forestry

BANGLADESH

Representative
Mirza Tasadduq Hussain BEG Rome
Economic Counsellor
Alternate Permanent Representative to FAO

BELGIUM - BELGIQUE - BELGICA

Représentant
Mme Colette TAQUET
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
Chargé d'affaires a.i.

Rome

Alternates

David SHERWOOD
Director, International Organizations
International Programs Branch
Agriculture Canada

Ottawa

Conseiller
Jan Paul ADRIANSENS
Ministère de l'agriculture

Brussels

Advisers

Alan AMEY
Assistant Director (Planning and Analysis)
Agriculture Canada

Ottawa

BENIN

Représentant
Imorou SALE
Directeur de l'agriculture
Ministère du développement Rural

Cotonou

André J. HAMEL

Adjoint parlementaire
Ministère des affaires Intérieures.

Québec

BRAZIL - BRESIL - BRASIL

Representative
Carlos Antonio PARANHOS
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

Alternate
Alcir CARVALHO REBELLO
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

CAPE VERDE - CAP-VERT - CABO VERDE

Représentant
Aguinaldo LISBOA RAMOS
Ambassadeur
Représentant permanent auprès de la FAO

Rome

Suppléant

Mme. Maria de Lourdes MARTINS DUARTE
Attaché agricole
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Rome

BULGARIA - BULGARIE

BURKINA FASO

Représentant
Christophe KIEMTORE
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Rome

CHAD - TCHAD

Représentant
Malloum BAMANGA ABBAS
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
Chargé d'affaires a.i.

Rome

CHILE - CHILI

Representante
Pedro MEDRANO
Representante Permanente ante la FAO

Roma

CAMEROON - CAMEROUN - CAMERUN

Représentant
Steven NJINYAM
Ministre de l'agriculture

Yaoundé

Suplentes

Samuel FERNANDEZ ILLANES
Representante Permanente Adjunto ante la FAO

Roma

Suppléant
Benjamin NAMI
Directeur de l'agriculture

Yaoundé

Ricardo LEON

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Roma

Thomas YANGA
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Rome

CHINA - CHINE 一 中 国

Representative
Yong-ning HUANG
Minister Plenipotentiary
Permanent Representative to FAO

Rome

CANADA

Representative
Richard CATHCART
Assistant Director, International Organizations
International Programs Branch
Agriculture Canada

Ottawa

代 表

黄 永 宁

全 权 公 使

常 驻 粮 农 组 织 代 表

罗 马

Alternates		COSTA RICA	
Ma GENG-OU	Rome	Representante	
Counsellor		Sra. Doña Yolanda GAGO	Roma
Permanent Representation to FAO		Representante Permanente Alterno ante la FAO	
副代表			
马庚欧		Suplentes	
参赞		Sra. Marcela SUÑOL PREGO	Roma
常驻粮农组织代表处		Consejero	
罗马		Representante Permanente Alterno ante la FAO	
Xilin ZHAO	Rome	Sra. Yasmin HAG	Roma
Counsellor		Representante Permanente Alterno ante la FAO	
Permanent Representation to FAO			
赵锡麟		COTE D'IVOIRE	
参赞		Représentant	
常驻粮农组织代表处		Konan Daniel YOMAN	Rome
罗马		Représentant permanent adjoint auprès de la FAO	
Zhang XIGUI	Beijing	CUBA	
Director, Department of International Cooperation		Representante	
Ministry of Agriculture		Juan NUIRY SANCHEZ	Roma
张希贵		Embajador ante la FAO	
农业部		Suplente	
国际合作司处长		Sra. Ana María NAVARRO ARRUE	Roma
北京		Representante Permanente Adjunto ante la FAO	
Chen ZHIXIN	Rome	CYPRUS - CHYPRE - CHIPRE	
Third Secretary		Representative	
Permanent Representation to FAO		Chrysanthos LOIZIDES	Rome
陈植新		Agricultural Attaché	
三等秘书		Permanent Representation to FAO	
常驻粮农组织代表处		DEMOCRATIC PEOPLE'S REPUBLIC OF KOREA -	
罗马		REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE	
COLOMBIA - COLOMBIE		COREE -	
Representante		REPUBLICA POPULAR DEMOCRATICA DE COREA	
Ivan MARULANDA GOMEZ	Roma	Representative	
Embajador		Yun Hyong CHONG	Rome
Representante Permanente ante la FAO		Counsellor	
Suplentes		Deputy Permanent Representative to FAO	
Fernando CORRALEZ	Roma	Alternate	
Gerente Incora		Si Hong LI	Rome
Representación Permanente ante la FAO		Third Secretary	
José VICENTE SANCHEZ S.	Roma	Permanent Representation to FAO	
Consejero		DENMARK - DANEMARK - DINAMARCA	
Representante Permanente Alterno ante la FAO		Representative	
CONGO		John GLISTRUP	Rome
Représentant		Permanent Representative to FAO	
Michel MOMBOULI	Rome		
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO			

Alternate Jørgen SKOVGAARD NIELSEN Head of Division Ministry of Agriculture	Copenhagen	- MEMBER ORGANIZATION COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE EUROPEENNE - ORGANISATION MEMBRE COMUNIDAD ECONOMICA EUROPEA - ORGANIZACION MIEMBRO	
Ms Marit RASMUSSEN Assistant to Permanent Representative to FAO	Rome	Représentant Gian Paolo PAPA Représentant permanent auprès de la FAO	Rome
DOMINICA - DOMINIQUE			
Representative Ms Angela H. BENJAMIN Ambassador Permanent Representative to FAO	Rome	Suppléant Mme Sara GUALANDI Attaché Représentation permanente auprès de la FAO	Rome
ECUADOR - EQUATEUR			
Representante Guillermo BASSANTE Representante Permanente Adjunto ante la FAO	Roma	Representative Hans BRENNER Senior Executive Officer Ministry of Agriculture and Forestry	Helsinki
EGYPT - EGYPTE - EGIPTO - مصر			
Representative Adel ABOUL-NAGA Agricultural Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO	Rome	Alternates Mrs Birgitta STENIUS-MLADENOV Minister Counsellor Permanent Representative to FAO	Rome
مندوب عادل أبو النجا المستشار الزراعي والممثل الدائم المناوب لدى المنظمة روما		Mrs Irma-Liisa PERTTUNEN Counsellor Deputy Permanent Representative to FAO	Rome
FRANCE - FRANCIA			
EL SALVADOR			
Representante Eduardo VIDES Embajada Representante Permanente Alterno ante la FAO	Roma	Représentant Jacques LAUREAU Ambassadeur Représentant permanent auprès de l'OAA	Rome
Suplente Sra. María Eulalia JIMENEZ DE MOCHI ONORI Encargado de Negocios a.i. Representación Permanente ante la FAO	Roma	Suppléants Christian BERGER Conseiller scientifique Représentation permanente auprès de l'OAA Christian COURCOL Service des relations internationales Ministère de l'agriculture et de la pêche Olivier MARGUERITTE Premier Secrétaire Représentation permanente auprès de l'OAA	Rome Paris Rome
ESTONIA - ESTONIE			
Representative Ms Elena ASKERSTAM Ambassador to FAO	Rome	GABON	
ETHIOPIA - ETHIOPIE - ETIOPIA			
Representative Assefa YILALA Alternate Permanent Representative to FAO	Rome	Représentant Mme Ivone DIAS DA GRACA Représentant permanent adjoint auprès de la FAO	Rome
EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY			
		Suppléant Dieydonné MOANGA-BYGNUMBA Conseiller Représentation permanente auprès de la FAO	Rome

GERMANY - ALLEMAGNE - ALEMANIA

Representative
Gerhard LIEBER
Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Bonn

Alternate
Eberhard SCHMAUZ
Deputy Head of Division
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry

Bonn

GHANA

Representative
J.R. TURKSON
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

GREECE - GRECE - GRECIA

Representative
D. MOUTSATSOS
Economist
Ministry of Agriculture

Athens

GUINEA - GUINEE

Représentant
Souhaib Deen BANGOURA
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Rome

HONDURAS

Representante
Sra. Concha Marina RAMIREZ DE LOPEZ
Ministro Plenipotenciario
Representante Permanente Alterno ante la FAO

Roma

HUNGARY - HONGRIE - HUNGRIA

Representative
Ms Maria GALVOLGYI
Permanent Representative to FAO

Rome

INDIA - INDE - INDIE

Representative
Kuldip SAHDEV
Ambassador
Permanent Representative to FAO

Rome

Alternate
Vishnu BHAGWAN
Minister (Agriculture)
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

INDONESIA - INDONESIE

Representative
Natigor SIAGIAN
Chief, FAO Division
Bureau for International Relations
Ministry of Agriculture

Jakarta

Alternates
Tri WIBOWO
Agricultural Attaché
Indonesian Embassy

Rome

Yusuf Iskandar ENDA
Third Secretary, Economics
Indonesian Embassy

Rome

**IRAN, ISLAMIC REPUBLIC OF -
IRAN, REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'-
IRAN, REPUBLICA ISLAMICA DEL**

Representative
Jamil Alizadeh SHAEGH
Director General
International and Regional Specialized
Organizations' Affairs
Ministry of Agriculture

Teheran

Alternates
Morad Ali ARDESHIRI
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

Parviz KARBASI
Adviser
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

Ebrahim MAYGOLINEJAD
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

IRAQ - العراق

Representative
Kutaiba M. HASSAN
Minister Plenipotentiary and
Permanent Representative to FAO

Rome

مندوب
روما
قتيبة محمد حسين
الوزير المفوض والممثل الدائم
لدى المنظمة

IRELAND - IRLANDE - IRLANDA

Representative
John GAULE
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

ISRAEL		JORDAN - JORDANIE - JORDANIA - الأردن	
Representative Mordehai COHEN Director, Rural Planning & Development Authority Ministry of Agriculture	Tel Aviv	KENYA	
Alternate Ms Tzipora RIMON Permanent Representative to FAO	Rome	Representative C. BENSON Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
ITALY - ITALIE - ITALIA		KOREA, REPUBLIC OF - COREE, REPUBLIQUE DE - COREA, REPUBLICA DE	
Représentant Franco GINOCCHIO Représentant permanent adjoint auprès de la FAO	Rome	Representative Duck Soo AHN Deputy Permanent Representative to FAO	Rome
Suppléants Bernardo PALESTINI Premier Dirigeant Ministère de l'agriculture et forêts	Rome	Alternate Kiho YOON Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Alberto MANZO Direction générale pour la production agricole Ministère de l'agriculture et forêts	Rome	KUWAIT - KOWEIT - الكويت	
Mme Piera MARIN Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et forêts	Rome	Representative Ms Fatimah HAYAT Permanent Representative to FAO	Rome
Mme Laura ACCARDI Bureau des relations internationales Ministère de l'agriculture et forêts	Rome	مندوب فاطمة حيات جوهري الممثل الدائم لدى المنظمة	روما
Bruno BENVENUTI Comité de l'agriculture Conseil national de la recherche scientifique	Rome	LESOTHO	
Giovanni BRUNELLI Ministère de l'environnement	Rome	Representative Gerard Phirinyane KHOJANE Ambassador Permanent Representative to FAO	Rome
JAPAN - JAPON		Alternate Pheko J. MAKHETHA Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Representative Kiyoshi SAWADA Deputy Director, International Cooperation Division Economic Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries	Tokyo	LIBYA - LIBYE - LIBIA - ليبيا	
Alternates Takayoshi ISHIDERA Minister Permanent Representative to FAO	Rome	Representative Mansour Mabrouk SEGHAHER Counsellor Alternate Permanent Representative to FAO	Rome
Kanji KAWAKAMI First Secretary Japanese Embassy	Rome	مندوب منصور الصفيير المستشار والممثل الدائم المناوب لدى المنظمة	روما
Akira NIWA Alternate Permanent Representative to FAO	Rome		

LITHUANIA - LITUANIE - LITUANIA

Representative
Algirdas ZEMAITIS
Ambassador
Permanent Representative to FAO

Rome

MOROCCO - MAROC - MARRUECOS - المغرب

Représentant
Mustapha SINACEUR
Conseiller
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO

Rome

MADAGASCAR

Représentant
Raphael RABE
Conseiller
Chargé d'affaires a.i.

Rome

مندوب
مصطفى سبي ناصر
المستشار
والممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

MALAWI

Suppléants
Abdesselem ARIFI
Représentant permanent suppléant auprès de la FAO

Rome

MALAYSIA - MALAISIE - MALASIA

Representative
Che Ani SAAD
Agricultural Attaché
Alternate Permanent Representative to FAO

Rome

مناوبون
عبد السلام المريضي
مساعد الممثل الدائم لدى المنظمة
روما

Alternate
Ab Ghaffar A. TAMBI
Assistant Agricultural Attaché

Rome

Mustapha BEKKALI
Directeur
BIOPHARMA
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
Rabat

MALTA - MALTE

Representative
Francis Montanaro MIFSUD
Ambassador
Permanent Representative to FAO

Rome

الرباط
مصطفى البقالي
مدير مخبر الصيدلة البيطرية
(بيوفارما)
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي

MEXICO - MEXIQUE

Representante
Carlos TORRES MANZO
Coordinador General de la
Comisión Nacional de la Alimentación
Ministerio de Agricultura

México D.F.

Abdelhag TBER
Chef de la Division de la santé animale
Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire
Rabat

Suplentes
Enrique DIAZ BALLESTEROS
Consejero del Secretario de
Agricultura y Recursos Hidráulicos

México D.F.

الرباط
عبد الحجاج تبير
رئيس قسم الصحة الحيوانية
وزارة الفلاحة والاصلاح الزراعي

Dante DELEGADO
Embajador
Representante Permanente ante la FAO

Roma

MYANMAR

Representative
U Aung PHONE
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Ricardo VELAZQUEZ HUERTA
Representante Permanente Alterno ante la FAO

Roma

NEPAL

Sra. María del Mar FERNANDEZ
Dirección General de Asuntos Internacionales de la
Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos

México D.F.

NETHERLANDS - PAYS-BAS - PAISES BASJOS

Representative
Frederik C. PRILLEVITZ
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternates		PANAMA
Peter Rieuwer JANUS	Rome	Representante
Alternate Permanent Representative to FAO		Horacio MALTEZ RODRIGUEZ
Robert VAN RAALTE	The Hague	Representante Permanente Adjunto ante la FAO
Senior Policy Adviser		
Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries		
		PERU - PEROU
D.P.D. VAN RAPPARD	The Hague	Representante
Head of FAO Affairs		Enrique ROSSL LINK
Agricultural Development Cooperation Department		Embajador
Ministry of Agriculture, Nature Management and Fisheries		Representante Permanente ante la FAO
		Suplente
Associate		Srta. Gabriella VASSALLO CONSOLI
Ms Rachel FRID	The Hague	Tercer Secretario
		Representante Permanente Alterna ante la FAO
NEW ZEALAND - NOUVELLE-ZELANDE - NUEVA ZELANDIA		PHILIPPINES - FILIPINAS
Representative		Representative
David W. LUXTON	Rome	Ms Maria Luisa GAVINO
Alternate Permanent Representative to FAO		Agricultural Analyst
		Phillipine Embassy
NICARAGUA		POLAND - POLOGNE - POLONIA
Representante		Representative
Humberto CARRION	Rome	Andrzej GASOWSKI
Embajador		Director General
Representante Permanente ante de la FAO		Ministry of Agriculture and Food Economy
NIGERIA		Alternates
Representative		Jan BIELAWSKI
Filibus BATURE	Rome	Permanent Representative to FAO
Minister		
Permanent Representative to FAO		Ms Marian H. BRZOSKA
		Adviser to the Minister
		Ministry of Agriculture and Food Economy
NORWAY - NORVEGE - NORUEGA		PORTUGAL
Representative		Representative
Ms Guri GRONOLEN	Oslo	Ms Isabel SARMENTO
Senior Executive Officer		Service Director
Ministry of Agriculture		Ministry of Agriculture
Alternates		SAINT VINCENT AND THE GRENADINES - SAINT-VINCENT-ET-GRENADINES - SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS
Inge NORDANG	Oslo	
Senior Executive Officer		
Ministry of Foreign Affairs		
PAKISTAN		
Representative		
Shahid RASHID	Rome	
Agricultural Counsellor		
Alternate Permanent Representative to FAO		

SAUDI ARABIA, KINGDOM OF - المملكة العربية السعودية
ARABIE SAOUDITE, ROYAUME D' -
ARABIA SAUDITA, REINO DE

Representative
Waleed Al ELKHEREIJI Rome
Permanent Representative to FAO

مندوب
روما وليد الخريجي
الممثل الدائم لدى المنظمة

Alternate
Bandar AL SHALHOUB Rome
Assistant Permanent Representative to FAO

مناوب
روما بندر الشلهوب
مساعد الممثل الدائم لدى المنظمة

SPAIN - ESPAGNE - ESPAÑA

Representante
Jaime GARCIA BIDIAS Roma
Representante Permanente Adjunto ante la FAO

Suplente
Julio LUCINI Madrid
Jefe de Area de Política Económica
Agraria Internacional
Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación

SRI LANKA

Representative
Neil C. MAGEDERAGAMAGE Rome
Alternate Permanent Representative to FAO

SUDAN - SOUDAN - السودان

Representative
Musa Mohamed MUSA Khartoum
First Under-Secretary
Ministry of Agriculture and Natural Resources

مندوب
الخرطوم موسى محمد موسى
السكرتير الأول
وزارة الزراعة

SWEDEN - SUEDE - SUECIA

Representative
Rolf ÅKESSON Stockholm
Head of Section
Ministry of Agriculture

Alternate
Inge GERREMO Rome
Alternate Permanent Representative to FAO

Adviser
Ms Amalia GARCIA-THERN Stockholm
Programme Officer
Swedish International Development Authority

SWITZERLAND - SUISSE - SUIZA

Représentant
Igor MARINCEK Berne
Secrétaire du Comité national suisse de la FAO
Office fédéral de l'agriculture

SYRIA - SYRIE - SIRIA - سورية

Representative
Nader NADER Rome
Alternate Permanent Representative to FAO

مندوب
روما نادر نادر
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة

TANZANIA - TANZANIE

Representative
Joseph K. MHELLA Rome
Counsellor (Agriculture)
Alternate Permanent Representative to FAO

THAILAND - THAILANDE - TAILANDIA

Representative
Petipong PUNGBUN NA AYUDHYA Bangkok
Secretary General
Office of Agricultural Economics
Ministry of Agriculture and Cooperatives

Alternates
Vanrob ISARANKURA Rome
Permanent Representative to FAO

Pinit KORSIEPORN Rome
Alternate Permanent Representative to FAO

Ms Nualsri WONG SIRI Bangkok
Senior Expert in Plant Pests
Ministry of Agriculture and Cooperatives

Associate
Anpon KITTIAMPON Bangkok
Senior Economist
Ministry of Agriculture and Cooperatives

TUNISIA - TUNISIE - TUNEZ - تونس

Représentant
Chadli LAROUSI
Représentant permanent auprès de la FAO
Rome

مندوب
شاذلي العروسي
الممثل الدائم المناوب لدى المنظمة
روما

Margaret GILL
Head of Livestock Section
Natural Resources Institute
Overseas Development Administration
London

D. SANDS SMITH
Minister
Permanent Representative to FAO
Rome

TURKEY - TURQUIE - TURQUIA

Representative
Gürsu OKURER
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternates
Şahin ANIL
Director of Division
Directorate General of Agricultural
Production and Development
Ministry of Agriculture and Rural Affairs
Ankara

Haluk AĞCA
First Secretary
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

UNITED STATES OF AMERICA -
ETATS-UNIS D'AMERIQUE -
ESTADOS UNIDOS DE AMERICA

Representative
E. Wayne DENNEY
International Relations Adviser
Office of International Cooperation & Development
US Department of Agriculture
Washington D.C.

Advisers
Harry C. MUSSMAN
(Food and Agricultural Affairs)
Permanent Representation to FAO
Rome

Ms Charlotte ROE
Chief, Agricultural Division
Office of International Development Assistance
Bureau of International Organization Affairs
Department of State
Washington D.C.

UGANDA - OUGANDA

Representative
Jerome T. KARUGABA
Ambassador
Permanent Representative to FAO
Rome

Alternate
Wilberforce SAKIRA
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

VENEZUELA

Representante
Sra. María Concepción VIANA DEL BANIO
Representante Permanente Alterno ante la FAO
Roma

UNITED KINGDOM - ROYAUME-UNI - REINO UNIDO

Representative
David A. TROTMAN
Senior Natural Resources Adviser (Institutions)
Overseas Development Administration
London

Alternates
Mrs Susan L. BASSETT
United Nations & Commonwealth Department
Overseas Development Administration
London

Sam BICKERSTETH
Natural Resources Adviser
Overseas Development Administration
London

ZAIRE

ZAMBIA - ZAMBIE

Representative
Leighton J. MWALE
Assistant Director of Agriculture (Extension)
Ministry of Agriculture, Food and Fisheries
Lusaka

Alternates
Josias P. LUNGU
Alternate Permanent Representative to FAO
Rome

المراقبون من الدول الأعضاء التي ليست أعضاء في اللجنة非委员会成员的成员国观察员OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT MEMBERS OF THE COMMITTEE
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES NE SIEGEANT PAS AU COMITE
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS QUE NO SON MIEMBROS DEL COMITE**BOLIVIA - BOLIVIE**

Representante

Franz ONDARZA LINARES

Roma

Embajador

Representante Permanente ante la FAO

Suplente

Sra. Nora Teresita FRIEDMANN CRESTA

Roma

Segundo Secretario

Representante Permanente Alterno ante la FAO

Suplente

Freddy ABASTOFLOR CORDOVA

Roma

Segundo Secretario

Representante Permanente Alterno ante la FAO

URUGUAY

Representante

Sra. Graziella DUBRA

Roma

Ministro

Representante Permanente Adjunto ante la FAO

**DOMINICAN REPUBLIC -
REPUBLIQUE DOMINICAINE -
REPUBLICA DOMINICANA**

Representante

Alfredo LEBRON-PUMAROL

Roma

Embajador

Representante Permanente ante la FAO

YEMEN

Representative

Almayouti ABDULRAHMAN

Rome

Minister Plenipotentiary

Permanent Representative to FAO

Suplente

Enrique Alberto PINA SERRA

Roma

Consejero

Representante Permanente Alterno ante la FAO

PARAGUAY

Representante

Jorge FIGUEREDO FRATTA

Roma

Consejero

Representante Permanente Alterno ante la FAO

ZIMBABWE

Representative

Kossam MUPEZENI

Rome

Alternate Permanent Representative to FAO

المراقبون من الدول الأعضاء في الأمم المتحدة联合国会员国的观察员OBSERVERS FROM UNITED NATIONS MEMBER STATES
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES
OBSERVADORES DE LOS ESTADOS MIEMBROS DE LAS NACIONES UNIDAS**CZECH REPUBLIC -
REPUBLIQUE TCHEQUE -
REPUBLICA CHECA**

Arpád SZABO

Rome

Embassy of the Czech Republic

**RUSSIAN FEDERATION -
FEDERATION DE RUSSIE -
FEDERACION DE RUSIA**

Serguei BOGDANOV

Rome

Permanent Observer to FAO

**SLOVAK REPUBLIC -
REPUBLIQUE SLOVAQUE -
REPUBLICA ESLOVACA**

Ms Maria KADLECIKOVA

Rome

Permanent Representative to FAO

Victor SHEVCHENKO

Rome

Alternate Permanent Observer to FAO

المراقب الدائم لدولة الفاتيكان

教廷 - 常驻观察员

HOLY SEE - PERMANENT OBSERVER
SAINT-SIEGE - OBSERVATEUR PERMANENT
SANTA SEDE - OBSERVADOR PERMANENTE

Most Rev. Alois WAGNER
Permanent Observer to FAO

Vatican City

Saverio PETRILLO
Director Ville Pontificie

Vatican City

Lelio BERNARDI
Agricultural and Forestry Expert

Vatican City

ممثلو الأمم المتحدة ووكالاتها المتخصصة

联合国和各专门机构的代表

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES
REPRESENTANTES DE LAS NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

ECONOMIC COMMISSION FOR EUROPE -
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE -
COMISION ECONOMICA PARA EUROPA

Ulrich D. KNÜPPEL
Director-General, Agriculture

Brussels

INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY -
AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE
ATOMIQUE -
ORGANISMO INTERNACIONAL DE ENERGIA
ATOMICA

Björn SIGURBJOERNSSON
Director

Vienna

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME -
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT -
PROGRAMA DE LAS NACIONES UNIDAS PARA EL MEDIO
AMBIENTE

A. AYOUB
Senior Programme Officer
Soils/Terrestrial Ecosystems Branch

Nairobi

UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR
REFUGEES -
HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR
LES REFUGIES -
OFICINA DEL ALTO COMISIONADO DE LAS
NACIONES UNIDAS PARA LOS REFUGIADOS

Mrs María Pia DURANTE
Inter-Agency Liaison Officer

Rome

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE -
BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL -
OFICINA INTERNACIONAL DEL TRABAJO

Roberto SCOVACRICCHI
Deputy Director, ILO Branch Office

Rome

WORLD FOOD COUNCIL -
CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION -
CONSEJO MUNDIAL DE LA ALIMENTACION

Peter TEMO
Chief, External Relations
and Secretary of the Council

Rome

WORLD HEALTH ORGANIZATION -
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE -
ORGANIZACION MUNDIAL DE LA SALUD

D. BENBOUZID
Nutrition Unit

Geneva

Eugeny BORISENKO
Senior Economic Affairs Officer

Rome

WORLD FOOD PROGRAMME -
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL -
PROGRAMA MUNDIAL DE ALIMENTOS

Ms J. KATONA-APTE
Senior Programme Adviser
Project Design and Programming Service
Operations Department

Rome

المراقبون من المنظمات الدولية الحكومية政府间组织观察员OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES

ARAB ORGANIZATION FOR AGRICULTURAL
DEVELOPMENT -
ORGANISATION ARABE POUR LE DEVELOPPEMENT
AGRICOLE -
ORGANIZACION ARABE PARA EL DESARROLLO AGRICOLA

Abbas ABOU AUF
Chief, Production Economics Division

Khartoum

المراقبون من المنظمات الدولية غير الحكومية非政府组织观察员OBSERVERS FROM NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES
OBSERVADORES DE LAS ORGANIZACIONES NO GUBERNAMENTALES

CARITAS INTERNATIONALIS

Ms Patricia F. WOHLRAB
International Relations Service

Rome

Mrs Dorothy OBEN
Permanent Representative to FAO

Rome

EUROPEAN ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION -
FEDERATION EUROPEENNE DE ZOOTECHNIE -
FEDERACION EUROPEA DE ZOOTECHNIA

Paul AURIOL

Rome

INTERNATIONAL CATHOLIC RURAL ASSOCIATION -
ASSOCIATION INTERNATIONALE RURALE
CATHOLIQUE -
ASOCIACION INTERNACIONAL RURAL CATOLICA

Filippo CORTESI
General Secretary

Rome

Jean BOYAZOGLU

Rome

Biagio NOTARANGELO
Assistant

Rome

Jean RENAUD

Rome

EUROPEAN ASSOCIATION OF AGRICULTURAL
ECONOMISTS -
ASSOCIATION EUROPEENNE D'ECONOMISTES AGRICOLES -
ASOCIACION EUROPEA DE ECONOMISTAS AGRICOLAS

Mme Ornella M.V. ARIMONDO
Représentant permanent

Rome

INTERNATIONAL CONFEDERATION OF FREE
TRADE UNIONS -
CONFEDERATION INTERNATIONALE DES
SYNDICATS LIBRES -
CONFEDERACION INTERNACIONAL DE
ORGANIZACIONES SINDICALES LIBRES

Ms Maria-Teresa GUICCIARDI
Permanent Representative to FAO

Rome

GENETIC RESOURCES ACTION INTERNATIONAL -
ACCION INTERNACIONAL SOBRE RECURSOS GENETICOS

Mrs Dorothy MYERS
Chairperson

Barcelona

INTERNATIONAL COOPERATIVE ALLIANCE -
ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE -
ALIANZA COOPERATIVA INTERNACIONAL

Lino VISANI
Alternate Representative to FAO

Rome

Antonio ONORATI
President

Rome

Carlo PAGLIANI
Vice-President

Rome

INTERNATIONAL ALLIANCE OF WOMEN -
ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES -
ALIANZA INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Sarojini PILLAY
Permanent Representative to FAO

Rome

Associazione Nazionale Cooperative Agro-Alimentari

INTERNATIONAL COUNCIL OF WOMEN -
CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES -
CONSEJO INTERNACIONAL DE MUJERES

Mrs Lydie ROSSINI VAN HISSENHOVEN
Permanent Representative to FAO

Rome

Mrs Nino Jane RIPHAT

Rome

INTERNATIONAL UNION FOR COOPERATION
TOWARDS DEVELOPMENT -
UNION INTERNATIONALE POUR LA COOPERATION
AU DEVELOPPEMENT -
UNION INTERNACIONAL PARA LA COOPERACION
AL DESARROLLO

Massimiliano RAYBAUDI MASSILIA

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION FOR HOME
ECONOMICS -
FEDERATION INTERNATIONALE POUR
L'ECONOMIE FAMILIALE -
FEDERACION INTERNACIONAL PARA
LA ECONOMIA FAMILIAR

Mme Francesca RONCHI-PROJA
Représentant permanent auprès de la FAO

Rome

INTERNATIONAL UNION OF FAMILY
ORGANIZATIONS -
UNION INTERNATIONALE DES ORGANISMES
FAMILIAUX -
UNION INTERNACIONAL DE ORGANISMOS
FAMILIARES

Thierry CHAUSSADE
Economiste

Paris

INTERNATIONAL FEDERATION OF
AGRICULTURAL PRODUCERS-
FEDERATION INTERNATIONALE DES
PRODUCTEURS AGRICOLES -
FEDERACION INTERNACIONAL DE PRODUCTORES
AGRICOLAS

Mrs Giuseppine PELA
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL UNION OF LATIN NOTARIES -
UNION INTERNATIONALE DU NOTARIAT LATIN -
UNION INTERNACIONAL DEL NOTARIATO LATINO

Giuseppe RAMONDELLI
Permanent Representative to FAO

Rome

INTERNATIONAL FEDERATION OF ORGANIC AGRICULTURE
MOVEMENTS -
FEDERATION INTERNATIONALE DES MOUVEMENTS
D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE -
FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS MOVIMIENTOS DE
AGRICULTURA BIOLOGICA

Ms Susan E. MILNER
Vice-President

Brussels

INTERNATIONAL UNION OF NUTRITIONAL
SCIENCES -
UNION INTERNATIONALE DES SCIENCES DE LA
NUTRITION -
UNION INTERNACIONAL DE CIENCIAS DE LA
NUTRICION

Ms Anna FERRO-LUZZI

Rome

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF
CONSUMERS' UNIONS -
ORGANISATION INTERNATIONALE DES
UNIONS DE CONSOMMATEURS -
ORGANIZACION INTERNACIONAL DE
LAS UNIONES DE CONSUMIDORES

Ms Barbara DINHAM

The Hague

Michael HANSEN

New York

OXFAM

Ms Dorothy MYERS
Policy Adviser, Environment and Development
Public Policy Department

Oxford

WORLD ASSOCIATION FOR ANIMAL PRODUCTION -
ASSOCIATION MONDIALE DE ZOOTECHNIE -
ASOCIACION MUNDIAL PARA LA PRODUCCION
ANIMAL

Paul AURIOL

Rome

Ms Saroseni RENGAM

Penang

INTERNATIONAL RAIFFEISEN UNION -
UNION INTERNATIONALE RAIFFEISEN -
UNION INTERNACIONAL RAIFFEISEN

Fulvio D'ADAMO

Rome

WORLD ASSOCIATION OF GIRL GUIDES AND
GIRL SCOUTS -
ASSOCIATION MONDIALE DES GUIDES ET
DES ECLAIREUSES -
ASOCIACION MUNDIAL DE LAS GUIAS SCOUTS

Mrs Orietta DORIA
Representative

London

Miss Elena LODI FE
Representative

London

WORLD FEDERATION OF TRADE UNIONS -
FEDERATION SYNDICALE MONDIALE -
FEDERACION SINDICAL MUNDIAL

Mme Anna Laura CASADEI
Représentante permanente de la FSM
auprès de la FAO

Rome

WORLD UNION OF CATHOLIC WOMEN'S
ORGANIZATIONS -
UNION MONDIALE DES ORGANISATIONS
FEMININES CATHOLIQUES -
UNION MUNDIAL DE LAS ORGANIZACIONES
FEMENINAS CATOLICAS

Mme Rebecca NGONGI
Représentante permanente adjoint auprès de la FAO

Rome

المؤسسات التابعة للجماعة الاستشارية للبحوث الزراعية الدولية

国际农业研究磋商小组的机构

INSTITUTES OF THE CONSULTATIVE GROUP ON INTERNATIONAL AGRICULTURAL RESEARCH
INSTITUTS APPARTENANT AU GROUPE CONSULTATIF POUR LA RECHERCHE AGRICOLE INTERNATIONALE
INSTITUTO DEL GRUPO CONSULTIVO SOBRE INVESTIGACION AGRICOLA INTERNACIONAL

INTERNATIONAL SERVICE FOR NATIONAL AGRICULTURAL
RESEARCH -
SERVICE INTERNATIONAL DE LA RECHERCHE
AGRONOMIQUE NATIONALE -
SERVICIO INTERNACIONAL PARA LA INVESTIGACION
AGRICOLA NACIONAL

C. BONTE-FRIEDHEIM
Director General

The Hague

Christian HOSTE
Senior Officer

The Hague

Also representing:

INTERNATIONAL CENTRE FOR AGRICULTURAL RESEARCH IN THE DRY AREAS -
CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE AGRICOLE DANS LES ZONES ARIDES -
CENTRO INTERNACIONAL DE INVESTIGACION AGRICOLA EN LAS ZONAS SECAS

INTERNATIONAL INSTITUTE OF TROPICAL AGRICULTURE -
INSTITUT INTERNATIONAL D'AGRICULTURE TROPICALE -
INSTITUTO INTERNACIONAL DE AGRICULTURA TROPICAL

INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH INSTITUTE -
INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES ALIMENTAIRES -
INSTITUTO INTERNACIONAL DE INVESTIGACIONES SOBRE POLITICAS ALIMENTARIAS

INTERNATIONAL IRRIGATION MANAGEMENT INSTITUTE -
INSTITUT INTERNATIONAL DE MANAGEMENT DE L'IRRIGATION -
INSTITUTO INTERNACIONAL DE ORDENACION DEL RIEGO

INTERNATIONAL LIVESTOCK CENTRE FOR AFRICA -
CENTRE INTERNATIONAL POUR L'ELEVAGE POUR L'AFRIQUE -
CENTRO INTERNACIONAL PARA LA GANADERIA EN AFRICA

INTERNATIONAL MAIZE AND WHEAT IMPROVEMENT CENTER -
CENTRE INTERNATIONAL D'AMELIORATION DU MAIS ET DU BLE -
CENTRO INTERNACIONAL DE MEJORAMIENTO DE MAIZ Y TRIGO

WEST AFRICAN RICE DEVELOPMENT ASSOCIATION -
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST -
ASOCIACION PARA EL DESARROLLO DEL CULTIVO DEL ARROZ EN EL AFRICA OCCIDENTAL

LISTE DES DOCUMENTS

COAG/93/1	Ordre du jour provisoire annoté
COAG/93/2	Projet de calendrier
COAG/93/3 et COAG/93/3-Corr.1	Rapport sur l'exécution du Programme de travail
COAG/93/3-Sup.1	Rapports intérimaires sur certaines questions de développement examinées par le Comité à sa onzième session
COAG/93/4	Perspectives à moyen terme dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (1994-99)
COAG/93/5	Priorités du Grand Programme: Agriculture en 1994-95
COAG/93/6	Mise en oeuvre du Plan d'action de la CIN
COAG/93/7	Elevage et amélioration des pâturages, aliments du bétail et fourrages
COAG/93/8	Rôle de la formation et de la vulgarisation agricoles dans le développement de l'agriculture
COAG/93/9	Rôle des services financiers dans le développement rural
COAG/93/10	Suppression du Groupe d'experts chargé des mesures d'urgence contre le criquet pèlerin et d'autres ennemis des cultures
COAG/93/10-Sup.1	Résolution N° 35/65 - Délégation d'autorité au Directeur général pour des interventions d'urgence contre les maladies du bétail
COAG/93/11	Procédures pour l'harmonisation mondiale des mesures phytosanitaires
COAG/93/Inf.1	Liste des Etats Membres du Comité
COAG/93/Inf.2	Liste des délégués et observateurs
COAG/93/Inf.3	Déclaration des compétences et droits de vote soumise par la Communauté économique européenne (CEE) et ses Etats Membres
COAG/93/Inf.4	Déclaration du Directeur général

DECLARATION D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GENERAL

Prononcée par H.W. Hjort, Directeur général adjoint

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec le plus grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue, au nom du Directeur général, à la douzième session du Comité de l'agriculture. Madame la Présidente, permettez-moi de vous adresser mes plus vives félicitations pour votre élection à ce poste important.

Votre présence ici témoigne de l'importance qu'attachent vos gouvernements et vos organisations aux travaux du Comité. Pour ma part, je ne saurais trop insister sur l'intérêt que présentent pour moi les délibérations de votre Comité, qui a pour tâche de guider les travaux des deux principaux Départements techniques de l'Organisation, et de passer en revue les propositions de programme pour le prochain exercice.

Le début des années 1990 a été marqué par de profonds bouleversements politiques, sociaux et économiques, au cours desquels de nombreux pays se sont efforcés d'opérer des réformes majeures visant à mettre en place des systèmes économiques axés sur le marché. Au cours de cette période de transition, je crains que certains pays ne disposent pas d'approvisionnements intérieurs suffisants pour nourrir leur population ni des devises nécessaires pour importer des denrées alimentaires. C'est sur cette toile de fond que vous serez appelés à examiner les perspectives à moyen terme de l'alimentation et de l'agriculture au titre du point 4 de votre ordre du jour.

Ces réflexions me portent à évoquer une préoccupation de caractère plus général, à savoir la crainte profonde qu'à l'heure actuelle, le monde n'investisse pas suffisamment dans le secteur rural pour pouvoir satisfaire, de façon durable, la demande alimentaire de sa population au cours du XXI^e siècle. Les chiffres dont nous disposons sont partiels, incomplets et ne reposent, le plus souvent, que sur des indices, mais ils parlent clair. Par exemple l'aide publique à l'agriculture, qui reflète la volonté politique des pays et des organismes donateurs d'accorder un soutien à l'alimentation et à l'agriculture des pays en développement, a fléchi depuis son niveau record de 1986, en valeur réelle. En fait, dès 1990, le montant des engagements en valeur réelle était de 4 pour cent inférieur au niveau atteint dix ans auparavant.

Naturellement, l'aide publique à l'agriculture ne donne qu'une image partielle de l'ensemble des investissements du secteur agricole, car il s'agit le plus souvent d'investissements nationaux dans les ressources naturelles - terres et eaux -, les infrastructures, les facteurs de production et le capital humain. Dans de nombreux pays en développement, les investissements agricoles sous forme de temps de travail sont particulièrement significatifs. Même si les données officielles sont rares et peu fiables, elles n'offrent pas un tableau rassurant de la situation, qui fait apparaître une carence

d'investissements dans toute une série de pays en développement. Bien d'autres faits viennent confirmer cette tendance: dégradation des terres et des forêts, délabrement des ouvrages d'irrigation et des infrastructures rurales, absence de bâtiments agricoles, insuffisance du cheptel reproducteur, manque de crédits pour la recherche et la vulgarisation - pour ne citer que quelques exemples.

Il est clair qu'il est nécessaire de mobiliser davantage l'attention sur l'agriculture et d'y consacrer plus de ressources, si l'on veut atteindre les objectifs de l'ADRD - à savoir sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté et protection de l'environnement. A son tour, cette mobilisation des efforts et des ressources devra bénéficier d'un environnement politique approprié capable de stimuler les investissements effectués dans le secteur à l'incitation des agriculteurs. C'est dans cette perspective que les deux départements devront, au cours des années à venir, axer leurs travaux sur sept domaines d'action, en s'efforçant d'obtenir un juste équilibre entre la nécessité de stimuler les investissements et la promotion du bien-être rural:

- améliorer l'analyse et la planification des politiques, qui servent de cadre au développement agricole et rural;
- favoriser la croissance dans l'équité, afin d'éliminer la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire;
- mettre en oeuvre la Déclaration et le Plan d'action de la Conférence internationale sur la nutrition;
- recenser, surveiller et évaluer les ressources naturelles et en assurer la conservation, la régénération et le développement;
- augmenter la production de façon durable;
- renforcer les services de soutien à l'agriculture;
- améliorer le commerce agricole.

La CNUED a mis davantage en évidence le mandat de la FAO et elle ne manquera pas d'influencer nos futurs programmes de travail. Depuis le Sommet de Rio, l'Organisation a accompli des progrès considérables dans la mise en oeuvre des programmes ambitieux prévus dans Action 21. Nous sommes maintenant sur le point d'élaborer une série de programmes d'action spéciaux, qui correspondent aux principales responsabilités découlant, pour la FAO, d'Action 21, dans les domaines suivants: politique générale, développement des ressources humaines, utilisation sans danger des principaux intrants, aménagement des ressources naturelles et forêts et pêches. L'accent sera mis, également, sur les efforts visant à encourager un développement durable par le biais du commerce, et à assurer la complémentarité du commerce et de l'environnement. Je suis sûr que nous pourrions signaler à la treizième session du Comité que des progrès considérables ont encore été réalisés dans ces secteurs. Mais personne ne doit s'imaginer que les ressources du Programme ordinaire de la FAO pourront se substituer aux engagements importants pris par les gouvernements au Sommet de Rio en vue d'un développement durable de l'agriculture. Il est essentiel que des ressources financières soient disponibles aux niveaux tant national qu'international, pour le développement agricole et rural durable et pour Action 21.

Vous conviendrez avec moi que les préparatifs de la Conférence internationale sur la nutrition et de la CNUED ont lourdement pesé sur le Programme ordinaire de l'Organisation au cours du dernier exercice biennal. Mais nous avons accompli les tâches qui nous étaient confiées, grâce au

dévouement et aux compétences de nos spécialistes et de nos gestionnaires, qui ont dû faire face aux contraintes budgétaires que vous connaissez. Nous avons travaillé plus étroitement que jamais avec des institutions nationales et régionales et avec d'autres institutions du système des Nations Unies; nous avons rationalisé nos mécanismes de coordination interdépartementale pour réduire le chevauchement des responsabilités; et nous avons fait tout ce qui est en notre pouvoir pour encourager les approches interdisciplinaires et améliorer le professionnalisme. Mais comme vous pouvez le constater à la lecture des documents qui vous sont soumis, les demandes d'aide en matière de politique générale ne font qu'augmenter, notamment de la part des pays en phase de transition d'Europe de l'Est et des pays d'Afrique subsaharienne.

Au cours du dernier exercice biennal, le système des Nations Unies a fortement modifié sa manière de concevoir la coopération technique. Notamment, les nouveaux arrangements du PNUD sur le remboursement des dépenses d'appui - qui sont entrés en vigueur en 1992 - ont fait une large place aux apports techniques d'institutions telles que la FAO. Simultanément, une priorité nettement accrue est accordée à l'exécution, par les pays eux-mêmes, des activités approuvées par le PNUD, selon une approche par programme et non plus strictement par projet. L'adoption d'un nouveau mécanisme du PNUD destiné à encourager les activités "en amont" des institutions mérite d'être mentionnée dans ce contexte; la FAO a déjà, à ce titre, participé plus activement encore aux activités sectorielles et sous-sectorielles et aux initiatives de politique générale, en fonction des priorités et programmes des pays.

Naturellement, pour mettre en place un ensemble aussi complexe de nouveaux mécanismes, il faut un certain délai d'ajustement et il faut adopter des procédures pour en assurer l'efficacité et l'efficience. L'expérience récente a démontré qu'il convient d'adopter une approche prudente, de façon à ne pas compromettre les ressources techniques et opérationnelles accumulées par la FAO au cours de nombreuses années, ressources qui doivent rester pleinement à la disposition des Etats Membres en développement. A cet égard, le récent ralentissement de l'aide fournie au titre des programmes de la FAO financés par le PNUD est pour le moins déconcertant, mais je tiens à souligner que nous coopérons activement avec le PNUD et avec les autres institutions du système pour surmonter les problèmes qui se posent.

Je voudrais maintenant aborder une ou deux questions spécifiques figurant dans votre ordre du jour. Tout d'abord, Madame la Présidente, je tiens à parler de la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) qui s'est tenue à Rome en décembre 1992. La Conférence a parfaitement réussi à mieux faire comprendre au grand public et aux gouvernements l'ampleur et la gravité des problèmes nutritionnels, à l'échelle nationale, régionale et mondiale. La Déclaration mondiale de la CIN et le Plan d'action pour la nutrition aideront à encourager les pays à planifier et à exécuter des stratégies et activités efficaces pour résoudre les problèmes de nutrition. Grâce à la CIN, les décideurs se sont aussi engagés plus fermement à mobiliser et allouer des ressources adéquates pour l'amélioration du bien-être nutritionnel, dans le monde entier.

La CIN a souligné que les approvisionnements alimentaires étaient adéquats au niveau mondial, mais que faute d'accès aux vivres, notamment au niveau des ménages, plus de 780 millions de personnes n'ont pas assez à manger pour mener, de jour en jour, une vie saine et productive. Les pays doivent améliorer la sécurité alimentaire des ménages, renforcer la qualité et l'innocuité des aliments et la protection du consommateur, réduire ou éliminer les maladies causées par les carences en micronutriments et faire en sorte que les politiques et programmes de développement soient conçus de façon à améliorer la nutrition. Ce n'est que par une meilleure mise en valeur des ressources agricoles que la plupart des pays pourront atteindre ces objectifs et faire en sorte que tous aient en permanence accès à des quantités adéquates d'aliments sûrs et de bonne qualité. Cela permettra également d'encourager le développement national dans son ensemble, d'accroître les possibilités

d'emploi et les revenus, et de réduire la pauvreté, qui sont des éléments clés en vue d'une amélioration durable du bien-être nutritionnel.

Les efforts consentis pour assurer le suivi de la CIN sont examinés au titre du point 6 de l'ordre du jour. La FAO tentera également de renforcer les activités du Système mondial d'information et d'alerte rapide, de façon à répondre à un nombre croissant de crises alimentaires, à intensifier le suivi de la situation alimentaire en Europe de l'Est et dans l'ex-URSS, à améliorer le flux d'informations concernant les pays vulnérables et à établir des liens, pour les activités d'urgence, avec nos partenaires du système des Nations Unies et avec le Département des affaires humanitaires de l'ONU. Je tiens aussi, à cet égard, à souligner que les secours doivent absolument être liés au relèvement agricole et à la reprise du développement agricole et rural, et je voudrais mettre en lumière les efforts en cours pour traduire ce concept dans la pratique.

Quant aux autres points de l'ordre du jour, je tiens à appeler l'attention sur la question des ressources génétiques et de la biodiversité. Parmi les faits nouveaux importants qui sont survenus au cours des deux dernières années, je citerai la négociation et l'approbation du Programme "Action 21", ainsi que la Convention sur la diversité biologique et les résolutions connexes. En particulier, je voudrais évoquer la résolution sur les "relations entre la Convention sur la diversité biologique et la promotion d'une agriculture durable". Ces résolutions, approuvées en même temps que la Convention, demandent à la FAO de participer à la mise en oeuvre de la Convention et aux activités qui y font suite.

Permettez-moi de confirmer que la FAO s'engage pleinement à mettre en oeuvre le Programme "Action 21" de la CNUED et la Convention sur la biodiversité. Comme vous ne sauriez l'ignorer, nous avons déjà mis en place le Système mondial de la FAO sur les ressources phylogénétiques. Nous avons entrepris un Programme parallèle sur les ressources génétiques animales et des programmes d'action spéciaux sur les ressources phylogénétiques et zoogénétiques.

La Commission FAO des ressources phylogénétiques a célébré son dixième anniversaire lorsqu'elle s'est réunie la semaine dernière. Ces débats ont porté notamment sur les conséquences du Programme "Action 21" et de la Convention sur la diversité biologique pour le Système mondial de la FAO sur les ressources phylogénétiques. Je voudrais préciser que, jusqu'ici, il n'existe pas d'organe analogue capable de guider le Programme sur les ressources génétiques animales.

En outre, vous êtes saisis à la présente session d'autres considérations pertinentes sur les problèmes de développement interdépendants. La CNUED a appelé l'attention du monde entier sur la nécessité de protéger l'environnement et, au cours de vos délibérations, vous vous pencherez sur un aspect essentiel, à savoir celui de l'élevage, des pâturages et des aliments du bétail dans le cadre d'un développement agricole durable. En outre, nous ne pouvons nous permettre de négliger le rôle central du capital humain et je suis convaincu que vous insisterez à nouveau sur ce point lorsque vous examinerez la fonction de l'éducation et de la vulgarisation agricole dans le développement de l'agriculture. Enfin, Madame la Présidente, je remarque que le rôle important que jouent les services financiers dans le développement rural figure parmi les questions de développement inscrites à votre ordre du jour, qui ont été proposées lors de votre dernière session. De fait, l'intérêt pour ce sujet ne fait que grandir compte tenu de l'accent toujours accru mis sur l'ajustement structurel et les changements qui en découlent.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les délégués et observateurs, les tâches immenses que l'Organisation s'engage à entreprendre dans l'agriculture et dans le domaine des politiques économiques et sociales au cours du prochain exercice, ainsi que la priorité accordée comme toujours par la Conférence de la FAO aux programmes techniques et économiques

justifieraient pleinement une augmentation des ressources allouées au Grand Programme 2.1. Toutefois, je regrette que les circonstances actuelles ne nous permettent pas d'envisager une croissance globale des programmes dans le prochain Programme de travail et budget. Je ne suis donc pas en mesure de proposer ici une hausse du niveau des ressources destinées à ce Grand Programme. J'espère malgré tout que le Comité se rendra compte que mes propositions reposent sur une évaluation minutieuse des priorités et qu'elles prévoient des activités dans tous les secteurs qui sont devenus prioritaires à la suite des événements survenus ces dernières années.

Au moment où les ressources du programme ordinaire tendent à diminuer, il nous faut compter plus que jamais sur les ressources extrabudgétaires pour permettre à la FAO d'aider les Etats Membres à développer leur secteur agricole de façon durable. Je compte sur votre compréhension et votre appui.

Je forme des vœux pour le plein succès de vos délibérations.

